

RAPPORT FINANCIER ANNUEL ***Arrêté au 30 avril 2011***



TONNELLERIE FRANCOIS FRERES
Société Anonyme au capital de 8 672 000 euros
Divisé en 5 420 000 actions de 1,60 euro chacune
Siège social : 21190 Saint Romain (France)
515 620 441 RCS Dijon

Sommaire

• Attestation du responsable	3
• Comptes consolidés.....	4
• Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés.....	36
• Comptes sociaux.....	38
• Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	59
• Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	61
• Honoraires des Commissaires aux comptes.....	63
• Rapport de Gestion.....	64
• Rapport du Président sur le contrôle interne.....	80
• Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne.....	93
• Document d'information annuel.....	95

ATTESTATION DU RESPONSABLE

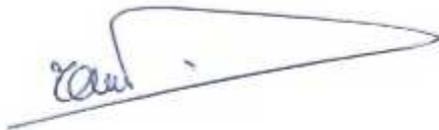


J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Saint Romain le 30 août 2011

Le Président du Directoire

Jérôme FRANCOIS



COMPTES CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE AU 30 AVRIL 2011

Actif (en milliers d'euros)	Note	30/04/2011	30/04/2010
		IFRS	IFRS
Actif non courant			
Immobilisations incorporelles	4.3	1 552	1 442
Ecart d'acquisition	4.2	20 274	21 019
Immobilisations incorporelles	4.1	21 826	22 461
Immobilisations corporelles	4.1	17 923	18 714
Impôts différés actifs	4.4	2 680	3 623
Autres actifs financiers		629	778
Total actif non courant		43 058	45 576
Actif courant			
Stocks et en-cours	4.5	112 296	111 930
Créances clients	4.6	25 739	24 179
Autres créances d'exploitation	4.6	4 435	4 223
Disponibilités	4.7	17 942	15 936
Total actif courant		160 412	156 268
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Total actif		203 470	201 844

BILAN CONSOLIDE AU 30 AVRIL 2011

Passif (en milliers d'euros)	Note	30/04/2011	30/04/2010
Capitaux propres			
Capital social	4.8	8 672	8 672
Réserves consolidées		140 246	128 066
Ecart de conversion capitaux propres	4.8	(3 360)	(2 308)
Résultat consolidé		14 248	15 129
Ecart de conversion résultat		(148)	303
Total des capitaux propres du Groupe		159 658	149 862
Intérêts minoritaires réserves		1 577	1 443
Intérêts minoritaires résultat		135	179
Total capitaux propres		161 370	151 484
Passif non courant			
Provisions	4.9	170	180
Impôt différé passif	4,15	1 759	1 750
Dettes financières long terme	4.11 et 4.12	4 549	7 124
Engagements de retraite	4.10	679	612
Total Passif non courant		7 157	9 666
Passif courant			
Dettes fournisseurs		11 121	9 912
Autres dettes d'exploitation		6 716	7 506
Dettes financières court terme	4.11 et 4.12	17 106	23 276
Provisions	4.9		0
Total passif courant		34 943	40 694
Passifs non courants destinés à être cédés		0	0
Total passif courant et non courant		42 100	50 360
Total Passif		203 470	201 844

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Note	30/04/2011	30/04/2010
		Exerc. 12 mois IFRS	Exerc. 12 mois IFRS
En milliers d'euros			
Chiffre d'affaires	3.2	109 551	109 500
Production stockée		(336)	879
PRODUITS EXPLOITATION		109 215	110 379
Achats de matières et marchandises		(50 974)	(46 912)
Variation de stocks matières et marchandises		(123)	(4 840)
MARGE BRUTE		58 118	58 627
Autres achats et charges externes		(11 879)	(11 695)
VALEUR AJOUTEE		46 239	46 932
Subventions d'exploitation		0	0
Impôts, taxes et versements assimilés		(1 307)	(1 334)
Charges de personnel		(21 194)	(20 838)
EXCEDENT BRUT EXPLOITATION		23 738	24 760
Repr Prov et Transfert de charges	5.4	1 574	1 482
Autres produits		204	267
Dotations aux comptes d'amortissements	4.1	(2 200)	(2 201)
Dotations aux comptes de provisions	5.4	(1 171)	(1 421)
Autres charges de gestion courante		(142)	(120)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		22 003	22 767
Autres éléments d'exploitation	5.2	7	(285)
RESULTAT OPERATIONNEL DES ACTIVITES POURSUIVIES		22 010	22 482
Produits financiers	5.3	1 310	1 653
Charges financières	5.3	(2 422)	(1 789)
Résultat Financier	5.3	(1 112)	(136)
RESULTAT AVANT IMPOT		20 898	22 346
Impôt sur les bénéfices	5.7	(6 512)	(7 049)
RESULTAT NET DES ACTIVITES POURSUIVIES		14 386	15 297
RESULTAT DES ACTIVITES CEDEES		0	0
RESULTAT NET		14 386	15 297
dont Part du Groupe		14 248	15 129
dont Part des Minoritaires		138	168
Résultat par action	5.9		
de base (résultat net)		2,63	2,79
de base (résultat net des activités poursuivies)		2,63	2,79
dilué (résultat net)		2,63	2,79
dilué (résultat des activités poursuivies)		2,63	2,79

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	30/04/2011	30/04/2010
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)	14 386	15 297
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 503	2 478
Plus et moins value de cession	18	4
Quote-part de subvention d'investissement	- 64	- 72
Variation des impôts différés	939	260
Marge brute d'autofinancement	17 782	17 439
Variation de stocks	- 728	2 566
Variation des comptes clients et comptes rattachés	- 1 595	2 146
Variation des autres actifs et passifs d'exploitation	1 419	- 4 734
A. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE OU PROVENANT DE L'EXPLOITATION	16 878	17 417
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	- 2 334	- 2 310
Variation des immobilisations financières	- 303	- 147
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations	82	230
Trésorerie nette affectée aux acquisitions de filiales	-	9 550
B. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	- 2 555	- 11 777
OPERATION DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	-	-
Dividendes versés aux actionnaires	- 3 286	- 3 283
Variation des dettes financières à court terme	- 5 300	- 5 226
Encaissements provenant de nouveaux emprunts à LMT	17	1 390
Remboursements d'emprunts à LMT	- 2 689	- 7 262
Variation des autres dettes financières	- 629	- 1 259
Encaissements provenant de nouvelles subventions d'investissement	- 18	181
C. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	- 11 905	- 15 459
D. INCIDENCE DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE	- 412	1 812
E. TRESORERIE A L'OUVERTURE	15 936	23 943
TRESORERIE A LA CLOTURE (A+B+C+D+E)	17 942	15 936

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Attribuable aux actionnaires de la Société				Intérêts minoritaires		Total	
	CAPITAL SOCIAL	RESERVES CONSOLIDEES	ECART CONV CAPITAUX PROPRES	RESULTAT CONSOLIDE	ECART CONV RESULTAT	INT. MINO RESERVES		INTERETS MINO RESULT
En milliers d'euros								
30-avr-08	8 672	101 011	-6 191	16 688	-211	988	122	121 079
AFFECTATION RESULTAT		16 688		-16 688		122	-122	0
DIVIDENDES VERSES PAR TFF		-3 252						-3 252
DIVIDENDES VERSES AUX MINO						-13		-13
REGUL INT MINO SUR ECOSSE		-31				31		
RESULTAT 30/04/2009				17 229			211	17 440
VAR ECART CONV. CAP. PROP.			-129			-28		-157
ECART CONVERSION REST N					-115			-115
ECART CONVERSION REST N-1		-211			211			0
DIVERS N/S		-1				-1		-2
30-avr-09	8 672	114 204	-6 320	17 229	-115	1 099	211	134 980
AFFECTATION RESULTAT		17 229		-17 229		211	-211	0
DIVIDENDES VERSES PAR TFF		-3 252						-3 252
DIVIDENDES VERSES AUX MINO						-31		-31
RESULTAT 30/04/2010				15 129			168	15 297
VAR ECART CONV. CAP. PROP.			4 012			164		4 176
ECART CONVERSION REST N					303		11	314
ECART CONVERSION REST N-1		-115			115			0
30-avr-10	8 672	128 066	-2 308	15 129	303	1 443	179	151 484
AFFECTATION RESULTAT		15 129		-15 129		179	-179	0
DIVIDENDES VERSES PAR TFF		-3 252						-3 252
DIVIDENDES VERSES AUX MINO						-34		-34
RESULTAT 30/04/2011				14 248			138	14 386
VAR ECART CONV. CAP. PROP.			-1 052			-11		-1 063
ECART CONVERSION REST N					-148		-3	-151
ECART CONVERSION REST N-1		303			-303			0
30-avr-11	8 672	140 246	-3 360	14 248	-148	1 577	135	161 370

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES 30/04/2011

Informations comptables

En date du 11 juillet 2011, le Directoire a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos au 30 avril 2011. François Frères est une société anonyme cotée immatriculée en France.

Note 1. Principes Comptables

1.1 GENERALITES

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés du Groupe publiés au titre de l'exercice clos le 30 avril 2011 sont établis conformément aux « International Financial Reporting Standards » adoptées au niveau européen.

L'information financière au 30 avril 2011 est donc établie sur la base des normes et interprétations IFRS en vigueur au sein de l'Union Européenne au 30 avril 2011.

Les options de première application des normes IFRS retenues par le Groupe lors de la transition aux IFRS sont les suivantes :

- ne pas procéder au retraitement des regroupements d'entreprises antérieurs au 1er mai 2004
- appliquer la norme IFRS 2 (« Paiement en actions ») sur les plans octroyés après le 7 novembre 2002 dont les droits n'étaient pas acquis au 1er janvier 2005 (aucun plan concerné).

Le Groupe n'a pas retenu l'option de comptabiliser en capitaux propres au 1er mai 2004 les écarts actuariels non comptabilisés au 30 avril 2004, comme cela est permis par la norme IFRS 1, ces écarts étant non significatifs.

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, à l'exception des points suivants.

Au cours de la période, le Groupe a adopté les nouvelles normes et amendements IFRS ainsi que les nouvelles interprétations IFRIC entrés en vigueur au 30 avril 2011. Ces nouvelles normes et interprétations sont :

- IAS 27 Amendée - Etats financiers consolidés et individuels,
- IFRS 3 révisée - Regroupements d'entreprises
- IAS 39 – Amendement relatif aux éléments éligibles à une opération de couverture
- Améliorations aux IFRS 2008 - Amendement d'IFRS 5

- IFRS 1 réorganisée

- Amendement d'IFRS 2 – Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie
- Améliorations aux IFRS – Avril 2009
- IFRIC 12 - Accords de concession de services
- IFRIC 15 - Contrats de construction de biens immobiliers
- IFRIC 16 - Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger
- IFRIC 17- Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires
- IFRIC 18 - Transferts d'actifs provenant de clients
- Amendement d'IAS 32 – Classement des émissions de droits

L'adoption de ces normes et interprétations n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe.

S'agissant des normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et dont l'application n'est pas obligatoire au 1er mai 2010, le groupe a décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- IFRS 9 Financial instruments
- IAS 24 révisée – Information relative aux parties liées
- Amendement d'IFRS 1 – Exemption limitée de l'obligation de fournir des informations comparatives selon IFRS 7 pour les premiers adoptants
- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers avec des instruments de capitaux propres
- Amendement d'IFRIC 14 – Paiement d'avance d'exigences de financement minimal

Le processus de détermination par François Frères des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

1.2 PRINCIPES COMPTABLES

1.2.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Les états financiers des sociétés dont le Groupe François détient directement ou indirectement le contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale. Le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des bénéfices de ses activités.

Les sociétés pour lesquelles le contrôle est partagé avec un partenaire, sont consolidées par intégration proportionnelle. Il s'agit du sous-groupe Trust (Trust International, Trust Hungary et Quercus), de Stavin Inc et de la société Arobois.

Les filiales sont consolidées à partir de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

La liste des sociétés consolidées figure à la note 2.1.

1.2.2 Elimination des opérations internes au groupe

Les transactions entre les sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé sont éliminés.

1.2.3 Date d'arrêté des comptes

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de François Frères S.A. et ses filiales au 30 avril de chaque année. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

1.2.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation François Frères. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités sont mesurés en utilisant cette monnaie fonctionnelle.

Les états financiers des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro ont été convertis en euros en utilisant les taux suivants :

- Taux de clôture de l'exercice pour les postes du bilan (hors capitaux propres)
- Taux historique pour les capitaux propres
- Taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat

Les différences de conversion qui apparaissent au passif du bilan sont la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

Les taux des principales monnaies utilisées pour la consolidation des comptes étaient les suivants (€ contre devise) :

		Taux de clôture		Taux moyen	
		Avril 2011	Avril 2010	Avril 2011	Avril 2010
Etats-Unis	USD	1,4860	1,3315	1,3312	1,4155
Australie	AUD	1,3560	1,4292	1,3948	1,6328
Hongrie	FT	264,50	266,82	276,44	272,45
Afrique du Sud	RD	9,7994	9,7628	9,4980	10,8762
Nouvelle Zélande	NZD	1,8414	1,8254	1,7998	2,0547
Chine	HKD	11,5427	10,3367	10,3506	10,9770
Ecosse	GBP	0,8917	0,8703	0,8505	0,8838

1.2.5 Opérations en devise

Les opérations en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie de fonctionnement au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les écarts de conversion correspondants sont enregistrés au compte de résultat.

1.2.6 Estimations du Groupe

L'établissement des comptes consolidés conformément au cadre conceptuel des normes IFRS, implique d'effectuer des estimations et de retenir certaines hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers. Les postes d'actifs et de passifs dont la valeur nette est susceptible d'être modifiée significativement par des changements dans les estimations faites par le Groupe sont les dépréciations d'actifs non financiers (note 4.2), les provisions et passifs éventuels (note 4.9), les engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi (note 4.10), et la reconnaissance des impôts différés actifs (note 4.4).

Toutefois, l'impact au sein du Groupe François des estimations est très limité.

1.3 REGLES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUEES AUX DIFFERENTS POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT

1.3.1 Immobilisations incorporelles

Les **écarts d'acquisition** représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et l'évaluation à la juste valeur de leurs actifs nets identifiés aux dates d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an à la clôture de l'exercice. Le test de dépréciation est réalisé par UGT (Unités Génératrices de Trésorerie), qui correspondent à des ensembles homogènes générant conjointement des flux de trésorerie identifiables, dans lesquelles les écarts d'acquisition ont été affectés. La valeur d'utilité de ces UGT est déterminée par la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée au compte de résultat et est imputée en priorité à l'écart d'acquisition. Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les **frais de recherche** sont comptabilisés en charges. Les **frais de développement** sont immobilisés lorsque les projets permettent de générer individuellement des avantages économiques futurs probables. En application de cette norme, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'étude et de développement qui ne remplissent pas les conditions, sont enregistrés en charges au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.

Les autres **immobilisations incorporelles** acquises ou créées par le groupe François sont comptabilisées au coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été évaluées suite à une acquisition de titres de société consolidée. Ces évaluations à la juste valeur sont réalisées par des évaluateurs indépendants quand il en est jugé nécessaire.

Postérieurement à la comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le Groupe apprécie si la durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle est finie ou indéterminée.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de logiciels et de marques.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est déterminable, comme les logiciels sont amorties sur leur durée d'utilisation. Les durées d'utilité constatées sur les logiciels varient de 3 à 5 ans.

Les marques considérées comme à durée d'utilité indéfinie, ne sont pas amorties. Leur durée d'utilité est néanmoins réexaminée annuellement afin de déterminer si l'appréciation d'une durée d'utilité indéterminée pour cet actif continue d'être justifiée.

Les valeurs comptables des actifs non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an, qui consiste à comparer leur valeur recouvrable et leur valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat. Les immobilisations incorporelles amortissables font également l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. La méthode utilisée pour apprécier la valeur d'utilité des actifs incorporels est basée sur les flux de trésorerie futurs actualisés.

1.3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur juste valeur lorsqu'elles ont été acquises suite à un regroupement d'entreprises diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation ultérieure.

Le cas échéant, le coût total d'un actif est décomposé entre éléments de durées d'utilités différentes, chaque composant étant comptabilisé séparément et amorti sur une durée distincte. Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien.

L'amortissement est calculé sur la base du coût d'acquisition ou de production, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissements utilisés à l'intérieur du groupe (étant entendu que le mode linéaire est utilisé pour les biens acquis d'occasion):

POSTE COMPTABLE	MODE	DUREE
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Dégressif	5 à 8 ans
Matériel de bureau et info	Dégressif	5 ans

La méthode de l'amortissement dégressif est retenue pour le matériel et outillage car elle est considérée comme correspondant à l'amortissement économique.

Ces durées sont revues régulièrement et les changements d'estimation sont comptabilisés sur une base prospective. S'il existe un indice de perte de valeur, la valeur recouvrable des actifs corporels ou unités génératrices de trésorerie auxquels appartiennent les actifs est comparée à la valeur comptable. Toute perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

Le crédit-bail n'est pas un moyen de financement utilisé de manière significative par les sociétés du Groupe.

1.3.3 Stocks et en-cours

Les matières et approvisionnements ont été évalués à leur coût d'acquisition. Toutefois, la valorisation des merrains est effectuée sur la base d'un coût moyen pondéré. Les produits finis ont été valorisés à leur coût de production.

Les marges figurant dans les stocks de marchandises des filiales ont été éliminées.

Les stocks de matières premières et de produits finis sont dépréciés si leur valeur de revente est inférieure à leur valeur comptable.

1.3.4 Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances font l'objet d'une analyse individuelle. Une provision est constituée en fonction du risque estimé.

1.3.5 Impôts différés

Les impôts différés reflètent les différences dans le temps, entre la comptabilisation des charges et produits dans le résultat comptable et leur prise en compte dans le résultat fiscal, ainsi que la fiscalité latente afférente aux réévaluations effectuées lors des acquisitions (le cas échéant).

Ils reflètent également les différences temporaires dégagées par certains retraitements de consolidation, effectués en vue d'harmoniser les règles d'évaluation des comptes des différentes filiales.

Afin d'assurer une meilleure représentation de la situation fiscale différée, le groupe utilise une méthode de report variable qui tient compte pour le calcul des impôts différés, des conditions d'imposition connues à la fin de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation à la valeur actuelle.

Les comptes consolidés du Groupe François enregistrent des impôts différés résultant pour l'essentiel :

- de la constatation d'un écart de conversion sur un terrain,
- de la comptabilisation des engagements de retraite,
- de l'élimination du profit interne inclus dans les stocks des filiales à la clôture de l'exercice.

1.3.6 Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie en banque, la caisse, les dépôts à terme dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

1.3.7 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites en « produits constatés d'avance ». Elles sont reprises au compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

1.3.8 Provisions réglementées

Les provisions pour hausse de prix sont annulées.

1.3.9 Provisions pour risques

Une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources représentative d'avantages économiques. Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce aux tiers concernés et d'un plan détaillé approuvé par la direction ou d'un début d'exécution.

1.3.10 Provisions pour engagements de retraite

Le Groupe a souscrit, au cours de l'exercice 2000/2001 pour les sociétés françaises, une assurance relative aux indemnités de fin de carrière. Le montant versé (152 K€) avait été comptabilisé en charge exceptionnelle pour la fraction relative aux exercices précédents (137 K€) et en charge d'exploitation pour la prime relative à l'exercice (16 K€).

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite qui ne sont pas couverts par cette assurance font désormais l'objet d'une provision.

Le Groupe comptabilise ses engagements de retraite ou assimilés conformément à la norme IAS 19 « Avantages du Personnel ». Le coût des indemnités de départ est pris en charge au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés. Les droits sont déterminés à la clôture de l'exercice en tenant compte de l'ancienneté du personnel et de la probabilité de présence dans l'entreprise à la date de départ en retraite et en fonction des législations des différents pays dans lesquels le Groupe François est présent. Le calcul repose sur une mesure actuarielle et prospective intégrant des hypothèses de mortalité, de rotation de personnel, d'évolution des salaires et de rentabilité des placements à long terme et des conditions économiques propres à chaque pays. Pour les indemnités de départ à la retraite, le calcul est effectué en projetant la charge sur la durée totale de la vie active du salarié dans le Groupe François. Les provisions figurant au passif sont nettes des versements effectués auprès d'organismes extérieurs de gestion de ces engagements.

Pour les régimes à **cotisations définies**, le Groupe verse des primes à un organisme externe. Ces cotisations sont comptabilisées en charge lorsqu'un employé a rendu des services en échange de ces cotisations.

Pour les régimes à **prestations définies**, la méthode actuarielle utilisée pour valoriser l'engagement net est la méthode dite des unités de crédits projetés qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale. Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime. L'obligation est valorisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Les écarts actuariels sont amortis au compte de résultat à partir de l'exercice suivant leur constatation pour la partie excédant un corridor fixé à 10% du montant le plus élevé entre les obligations et la juste valeur des actifs de préfinancement, sur la durée résiduelle de vie active des bénéficiaires (méthode dite du « corridor »). **Le calcul est effectué par des actuaires indépendants qualifiés.**

1.3.11 Provisions pour litiges

Elles sont constituées à la clôture de l'exercice pour faire face à l'ensemble des risques et charges connus jusqu'à l'établissement définitif des comptes.

Elles sont déterminées au mieux de la connaissance des risques encourus et de leur caractère probable et sont affectées à des risques précis.

1.3.12 Emprunts

Les emprunts sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, qui prend en compte tous les coûts de mise en place.

1.3.13 Instruments financiers

La politique du Groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de prendre des positions spéculatives.

Le Groupe François utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Risque de change

Le risque global du Groupe est principalement un risque export net en dollar américain. Le Groupe gère son exposition au risque de change afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant en place des couvertures qui peuvent être des opérations à terme ou des produits optionnels.

Risque de taux

Le Groupe gère le risque de taux de manière centralisée en ayant recours à des SWAP ou tout autre produit optionnel en fonction de la tendance des marchés.

Comptabilisation

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés tels que des contrats de couverture sur des devises étrangères et sur les taux d'intérêts pour couvrir ses positions actuelles ou futures contre le risque de change et de taux. Ces instruments financiers dérivés sont, conformément aux normes, évalués et comptabilisés au bilan à leur juste valeur (si leur montant est significatif).

1.3.14 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé est constitué par la somme des ventes des sociétés consolidées à des tiers étrangers au Groupe, les mouvements internes étant éliminés.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés (généralement, à la date du transfert de propriété des produits).

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction des remises ou rabais commerciaux et des escomptes. Les coûts de transport et autres frais facturés aux clients sont compris dans le chiffre d'affaires. Les coûts de transports supportés par le Groupe sont inclus dans les charges externes.

1.3.15 Engagements donnés

Le groupe n'est pas lié par un contrat d'achats de merrains ou de grumes.

1.3.16 Résultat par action

Le résultat net consolidé par action est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net consolidé par action après dilution est calculé en fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription d'actions.

1.3.17 Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- des plus et moins values de cessions d'actifs ;
- des coûts liés à des plans de restructuration ;
- des pertes de valeur d'actifs y compris des goodwill ;
- des litiges et autres pertes, profits et variations de provisions couvrant des événements très exceptionnels et matériels ;
- des produits et charges financiers ;
- des impôts ;
- du résultat net des sociétés mises en équivalence.

1.3.18 Résultat financier

Les produits et charges financiers comprennent :

- les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des autres passifs financiers et de la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- l'effet d'actualisation des provisions (hors avantages du personnel) ;
- la variation des instruments financiers ;
- le résultat de change sur opérations financières.

1.3.19 Paiements fondés en actions

Aucun plan d'options de souscription d'actions accordées aux dirigeants ou salariés du Groupe n'est en cours à la clôture de l'exercice 2011.

1.3.20 Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs détenus en vue de la vente sont mesurés au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession. Ces actifs ou groupes d'actifs sont présentés séparément des autres actifs ou groupe d'actifs.

Note 2. Périmètre de consolidation

2.1 SOCIETES CONSOLIDEES

SOCIETE	PAYS	SIEGE SOCIAL	% DET	% INT.	METHODE
TONNELLERIE FRANCOIS	Française	ST ROMAIN			
TONNELLERIE DEMPTOS	Française	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
BOUYOUD	Française	ST SAUVEUR	100%	100%	IG
TRONCAIS BOIS MERRAINS	Française	URCAY	100%	100%	IG
TREUIL	Française	BRIVE	100%	100%	IG
FOUDRERIE JOSEPH FRANCOIS	Française	BRIVE	100%	100%	IG
BOUYOUD DISTRIBUTION	Française	BRIVE	100%	100%	IG
SOGIBOIS	Française	ST ANDRE DE C	100%	100%	IG
LAGREZE	Française	LES ESSEINTES	100%	100%	IG
FRANCOIS FRERES MANAGEMENT	Française	SAINT ROMAIN	100%	100%	IG
DEMPTOS NAPA	Américaine	NAPA	95.04%	95.04%	IG
FRANCOIS INC	Américaine	SAN FRANCISCO	100%	100%	IG
DEMPTOS ESPANA	Espagnole	LOGRONO	100%	100%	IG
TRUST INTERNATIONAL	Américaine	PALM BEACH	50%	50%	IP
TRUST HONGRIE	Hongroise	SZIGETVAR	50%	50%	IP
DEMPTOS SOUTH AFRICA	Sud Africaine	PAARL	100%	100%	IG
AP JOHN	Australienne	TANUNDA	95%	95%	IG
QUERCUS LLC	Américaine	PALM BEACH	50%	50%	IP
TONNELLERIE PROVENCALE	Française	LALONDE	100%	100%	IG
SCI LUZANNE	Française	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
CLASSIC OAK NZ	Néo-zélandaise	WELLINGTON	100%	100%	IG
CLASSIC OAK AUS	Australienne	BELROSE	100%	100%	IG
NV CONSEILS	Française	ST CAPRAIS	100%	100%	IG
AROBOIS	Française	GAGNAC/CERE	50%	50%	IP
DEMPTOS YANTAI	Chinoise	PENGLAI	100%	100%	IG
DEMPTOS Limited	Ecossaise	CRAIGELLACHIE	100%	95,04%	IG
SPEYSIDE Cooperage	Ecossaise	CRAIGELLACHIE	100%	95,04%	IG
ISLA Cooperage	Ecossaise	CRAIGELLACHIE	100%	95,04%	IG

STAVIN Inc	Américaine	CORTE MADERA	50%	50%	IP
TONN. FRANCOIS FRERES Ltd	Irlandaise	DUBLIN	100%	100%	IG
SPEYSIDE KENTUCKY	Américaine	SHEPHERDSVI LLE	100%	95,04%	IG

IG = Intégration Globale

IP = Intégration Proportionnelle

2.2 EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le groupe a créé au cours de l'exercice Speyside Kentucky, société de droit américain spécialisée dans la préparation et la réparation de fûts à whisky. Son activité opérationnelle a démarré le 1er novembre 2010.

2.3 SOCIETES NON CONSOLIDEES

François Frères ne consolide pas les participations suivantes en raison de l'intérêt négligeable qu'elles représentent au regard de l'image fidèle :

- 50% de la société australienne Cpack Pty Ltd
- 25% de la société française Stavard (filiale de Stavin Inc)

Note 3. Information sectorielle

Le Groupe a retenu le secteur d'activité comme secteur primaire et le secteur géographique comme secteur secondaire.

3.1 INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Le Groupe François exerce 2 grands types d'activités :

- la tonnellerie,
- la merranderie.

Le pôle merranderie vend sa production aux tonnellerie du Groupe. Ce secteur peut être regroupé avec la tonnellerie (intégration verticale).

Les autres activités du Groupe (foudrerie, produits de boisage...), demeurant mineures par rapport à la tonnellerie, n'ont pas à être présentées séparément.

La nouvelle activité « fûts à whisky » fait partie intégrante de l'activité tonnellerie.

Le Groupe François n'a pas à présenter d'information particulière par secteur d'activité.

3.2 INFORMATION SECTORIELLE PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Ventes externes

(en milliers d'euros)	30/04/2011	30/04/2010
France	14 815	15 254
USA	26 001	29 130
Europe	34 266	37 790
Océanie et Afrique du Sud	18 574	17 134
Autres zones	15 895	10 192
TOTAL	109 551	109 500

Immobilisations nettes

(en milliers d'euros)	30/04/2011	30/04/2010
France	12 211	12 662
USA	10 779	12 307
Europe	6 298	6 538
Océanie et Afrique du Sud	11 030	10 371
Autres zones	60	75
TOTAL	40 378	41 953

Note 4. Compléments sur le bilan consolidé (en milliers d'euros)**4.1 TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS**

<u>VALEURS BRUTES</u> (en milliers d'euros)	30/04/10	Var change	Acquisitions	Diminutions	30/04/11
Immobilisations incorp.					
Ecart acquisition	23 936	(1 321)	530		23 145
Autres	1 617		164		1 781
Total	25 553	(1 321)	694		24 926
Immobilisations corporelles					
Terrains	5 292	(14)	59		5 337
Constructions	15 544	(200)	173		15 517
Autres immobilisations	19 376	(171)	1 357	(482)	20 080
Immobilisations en cours	218		135	(84)	269
Total	40 430	(385)	1 724	(566)	41 203
Total des valeurs brutes	65 983	(1 706)	2 418	(566)	66 129
<u>AMORTISSEMENTS</u> (en milliers d'euros)	30/04/10	Var change	Augmentations	Diminutions	30/04/11
Immobilisations incorp.					
Ecart acquisition	2 917	(46)			2 871
Autres	175		54		229
Total	3 092	(46)	54		3 100
Immobilisations corporelles					
Terrains	654		69		723
Constructions	7 343	(70)	556		7 829
Autres immobilisations	13 606	(124)	1 521	(388)	15 615
Immobilisations en cours	113				113
Total	21 716	(194)	2 146	(388)	23 280
Total des amortissements	24 808	(240)	2 200	(388)	26 380
<u>VALEURS NETTES</u> (en milliers d'euros)	30/04/10	Var change	Augmentations	Diminutions	30/04/11
Immobilisations incorp.	22 461	(1 275)	640		21 826
Immobilisations corporelles	18 714	(191)	(422)	(178)	17 923
Total des valeurs nettes	41 175	(1 466)	218	(178)	39 749

4.2 ECARTS D'ACQUISITION

Le détail des écarts d'acquisition est le suivant :

	Année d'acquisition	Valeur nette (en milliers d'euros)
Demptos	1993	0
Treuil	1997	106
Sogibois	1999 et 2002	1 552
Trust Intern	2000	589
Ap John	2001 et 2006	4 300
Tonn.Prov.	2004	93
Classic Oak	2006	2 206
Classic NZ	2006	1 344
Demptos Espagne	2006	151
Arobois	2007	205
NV Conseils	2007	2
Speyside	2008	1 241
Isla	2008	1 159
Stavin Inc.	2009	7 326
Total		20 274

Les survaleurs sont affectées aux unités génératrices de trésorerie du groupe qui sont identifiées en fonction de la division à laquelle est rattachée chaque unité du groupe. Des tests de perte de valeur ont été réalisés à l'occasion de la clôture des comptes 2011, sur la base de la valeur d'utilité déterminée en appliquant la méthode des flux de trésorerie actualisés.

Les hypothèses clés retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation après impôt de 8 % ;
- taux de croissance à l'infini de 1,5 % pour la détermination de la valeur terminale, appliqué sur les cash flow du plan ;
- un taux d'impôt normatif de 34 %.

Un test de sensibilité a été effectué sur les paramètres suivants par rapport aux hypothèses retenues :

- taux de croissance à l'infini : variation de plus ou moins 0,5 point ;
- taux d'actualisation après impôts : variation de plus ou moins 1 point ;

Chacune des variations d'hypothèses, prises individuellement, ne conduit pas à des valeurs recouvrables inférieures aux valeurs comptables au 30 avril 2011.

4.3 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les autres immobilisations incorporelles dont le montant net s'élève à 1 552 K€ sont principalement composées de marques (1 452 K€) et de logiciels.

4.4 IMPOTS DIFFERES ACTIF (en milliers d'euros)

Impôt différé sur comptes DNC	16
Impôt différé sur comptes FRANCOIS Inc	8
Impôt différé sur comptes STAVIN Inc	184
Impôt différé sur comptes AP JOHN	100
Impôt différé sur comptes CLASSIC OAK AUST.	153
Impôt différé sur éliminations intra-groupe	15
Impôt différé sur engagements de retraite	142
Impôt différé sur marges en stock	2 062
	2 680

4.5 STOCKS

(en milliers d'euros)	30/04/2011	30/04/2010
Matières premières	101 720	103 885
Produits finis	14 463	16 009
Marchandises	2 452	2 161
STOCKS BRUTS	118 635	122 055
Elimination marge en stock	(6 182)	(9 455)
STOCKS BRUTS APRES MARGE EN STOCK	112 453	112 600
Provision pour dépréciation des stocks	(737)	(670)
STOCKS NETS	111 716	111 930

Les stocks de merrains et grumes (marges en stock éliminées et avant dépréciation des stocks) s'élèvent à 96 527 K€.

4.6 CREANCES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	30/04/2011	30/04/2010
Créances clients	26 881	25 586
Provisions pour clients douteux	(1 142)	(1 407)
CLIENTS NETS	25 739	24 179
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	4 435	4 223

Au cours de l'exercice 2010/2011, aucun client n'a représenté plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Au 30/04/2011, les autres créances d'exploitation sont principalement constituées de créances fiscales et de charges constatées d'avance.

4.7 TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	30/04/2011	30/04/2010
Disponibilités et placements monétaires à court terme	17 942	15 936
Financements à court terme (note 4.11)	(15 430)	(20 719)
Trésorerie et équivalents de trésorerie net	2 512	(4 783)

4.8 CAPITAL EMIS ET RESERVES

Le **capital social** du Groupe est fixé à la somme de 8 672 000 euros. Il est divisé en 5 420 000 actions de 1,60 € de nominal chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

La rubrique **écarts de conversion** est utilisée pour enregistrer les écarts de change provenant de la conversion des états financiers des filiales étrangères. Les variations de l'écart de conversion proviennent principalement des fluctuations du cours du dollar américain et du dollar australien.

(en milliers d'euros)	30/04/2011	30/04/2010
USD	(7 642)	(4 289)
FORINT	1 277	561
AUD	3 264	2 420
GBP	(304)	(1 079)
Autres Devises	45	79
ECART DE CONVERSION CAPITAUX PROPRES	(3 360)	(2 308)

4.9 PROVISIONS POUR CHARGES

(en milliers d'euros)	30/04/2010	Augmentations	Diminutions	30/04/2011
Litiges	180	5	(55)	130
Impôt	0	40		40
TOTAL	180	45	(55)	170

La part à plus d'un an (passifs non courants) des provisions s'élève à 130 K€ et correspond principalement à une provision pour litige.

4.10 ENGAGEMENTS DE RETRAITE

(en milliers d'euros)	30/04/2010	Var change	Augment.	Diminutions	30/04/2011
Provisions pour Engagements de retraite	612	12	73	(18)	679
TOTAL	612	12	73	(18)	679

La provision est nette des versements effectués auprès d'organismes extérieurs de gestion de ses engagements. Les engagements sont évalués par des actuaires indépendants.

4.11 MOUVEMENTS DES DETTES FINANCIERES

(en milliers d'euros)	30/04/2010	Var change	Augment.	Diminutions	30/04/2011
Emprunts à long et moyen terme	7 957	(98)	17	(2 689)	5 187
Concours bancaires	20 705	11	972	(6 273)	15 415
Intérêts courus sur dettes financières	17		18	(17)	18
S/Total dettes financières bancaires	28 679	(87)	1 007	(8 979)	20 620
Emprunts et dettes financières divers	1 721	(57)	21	(650)	1 035
TOTAL	30 400	(144)	1 028	(9 629)	21 655

Emprunts et dettes financières divers : 1 035 K€, dont :

- participation des salariés 640
- avance partenaires Trust International 368
- divers 27

Emprunts à long et moyen terme : 5 187 K€, dont :

- taux variable 5 032
- taux fixe 155

4.12 ECHEANCIER DES DETTES FINANCIERES

(en milliers d'euros)	30/04/2011	30/04/2010
A moins d'un an	17 106	23 275
Entre un et cinq ans	4 549	6 053
A plus de cinq ans	-	1 072
TOTAL	21 655	30 400

4.13 OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS ET RISQUES DE MARCHÉ

Le risque de marché représente le risque de variations défavorables de la valeur d'un instrument financier, provoquées par des variations dans les taux de change, les taux d'intérêt ou les cours de bourse. La Société est soumise au risque de marché résultant uniquement de variations dans les taux de change ou les taux d'intérêt.

Risques liés à la fluctuation des taux d'intérêts

La dette de la Société est principalement contractée à taux flottants et libellée en euros, en dollars américains et en Livre Sterling. La politique du groupe vise à réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt. La gestion de ces risques fait l'objet d'un suivi centralisé au niveau du Groupe qui permet de définir les grandes orientations en matière de couverture. Celles-ci sont négociées sur les marchés de gré à gré avec des contreparties bancaires de premier rang. Les résultats dégagés sur les instruments de couverture sont comptabilisés de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Risques liés à la fluctuation des taux de change

Le Groupe réalise une partie importante de son chiffre d'affaires en devises étrangères, notamment en dollars américains. Le Groupe présente ses états financiers consolidés uniquement en euros. Pour ce faire, l'ensemble des éléments financiers libellés dans une devise autre que l'euro doit être converti en euros au taux de change alors en vigueur. Par conséquent, les fluctuations des taux de change ont un impact sur la valorisation desdits éléments financiers dans les comptes consolidés du Groupe et ce, même si cette valorisation n'est pas modifiée dans la devise d'origine. Ainsi, une appréciation de l'euro par rapport aux autres devises peut entraîner une baisse des revenus ou des actifs des sociétés du Groupe dont les comptes sont en devises étrangères.

Les sociétés du Groupe François sont également exposées au risque de fluctuation des taux de change à chaque fois qu'elles réalisent des opérations en devises étrangères. Pour minimiser le risque de change né de l'activité commerciale du groupe, les sociétés opérationnelles facturent ou sont facturées, dans la mesure du possible, dans leur devise fonctionnelle. Lorsque ce n'est pas le cas, le risque de change éventuel fait l'objet d'une décision de couverture au cas par cas. La gestion de ce risque de change de transaction est centralisée au niveau du groupe. En raison de la volatilité des taux de change, le groupe François peut ne pas être en mesure de gérer de manière efficace ces risques liés à la fluctuation des taux de change. Bien que les sociétés opérationnelles du groupe disposent, au cas par cas, d'instruments de couverture du risque de change, la Société ne peut garantir que les fluctuations des taux de change n'auront pas de conséquences négatives sur son chiffre d'affaires et ses résultats.

Risque de liquidité de la dette

Compte tenu de la structure financière très saine du groupe François, il n'existe aucun risque de liquidité de la dette. L'endettement financier net ne représente, en effet, que 2,3 % des capitaux propres consolidés du Groupe.

4.14 RISQUE DE CREDIT

De par son activité commerciale, le Groupe François est exposé au risque de crédit, notamment au risque de défaut de ses clients.

Le Groupe entretient des relations commerciales avec des tiers dont la santé financière est avérée. La politique du Groupe est de vérifier la santé financière des clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit.

4.15 INSTRUMENTS FINANCIERS

L'endettement à court et long terme est majoritairement à taux variable. Compte tenu de la situation baissière des taux, le Groupe a décidé de différer ses opérations de couverture.

4.16 IMPOTS DIFFERES PASSIF

Impôt différé sur comptes SPEYSIDE	93
Impôt différé sur comptes ISLA	4
Impôt différé sur comptes DNC	3
Impôt différé sur comptes STAVIN Inc.	46
Impôt différé sur comptes TRUST INTERN.	1
Impôt différé sur retraitement amort dérogatoires	21
Impôt différé sur provision pour hausse de prix	317
Impôt différé sur frais acquisition de titres	122
Impôt différé sur activation de charges	494
Impôt différé sur écart d'évaluation terrain Luzanne	658
	<u>1 759</u>

Note 5. Compléments sur le résultat consolidé (en milliers d'euros)

5.1 VARIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

La variation du chiffre d'affaires 2011 par rapport à 2010 est de + 51 K€, soit + 0,05 %.

Cette progression peut se décomposer de la façon suivante :

- effet variation de change : 4 631 K€
- effet à périmètre et taux de change constant : (4 580) K€

5.2 AUTRES ELEMENTS D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	30/04/2011	30/04/2010
Résultat de cession d'actif	(18)	4
Quote-part Subvention d'investissement	64	72
Produits nets ou charges nettes sur exercices antérieurs	(56)	(136)
Dotations ou reprises nettes aux provisions sur autres éléments d'exploitation	(15)	(145)
Pénalités	0	(4)
Autres	32	(76)
AUTRES ELEMENTS D'EXPLOITATION	7	(285)

5.3 RESULTAT FINANCIER

(en milliers d'euros)	30/04/2011	30/04/2010
Intérêts et assimilés	307	978
Gains de change	964	653
Autres produits financiers	39	22
PRODUITS FINANCIERS	1 310	1 653
Intérêts et assimilés	324	1 358
Pertes change	1 647	393
Dotations provision risque financier	451	38
CHARGES FINANCIERES	(2 422)	(1 789)
RESULTAT FINANCIER	(1 112)	(136)

5.4 DETAIL DES DOTATIONS ET DES REPRISES DE PROVISION D'EXPLOITATION

Dépréciation des stocks	543
Dépréciation des créances clients	555
Engagements de retraite	73
Total Dotations aux provisions	1 171
Dépréciation des stocks	478
Dépréciation des créances clients	813
Provisions pour risques	25
Engagements de retraite	18
Transferts de charges	240
Total reprise provision et transferts de charges	1 574

5.5 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Au 30 avril 2011, aucun plan d'options n'est en-cours.

5.6 VENTILATION PAR NATURE DE LA CHARGE D'IMPOT

(en milliers d'euros)	30 avril 2011	30 avril 2010
Impôt courant	(5 573)	(7 309)
Impôt différé	(939)	260
Total	(6 512)	(7 049)

5.7 PREUVE D'IMPOT ET TAUX EFFECTIF D'IMPOT

Le taux effectif d'impôt sur le résultat passe de 31,5 % au 30 avril 2010 à 31,1 % au 30 avril 2011.

(en milliers d'euros)	30/04/2011	30/04/2010
Résultat avant effet goodwill et avant impôt	20 898	22 346
Impôt théorique (à 33,33%)	6 966	7 449
Contribution 3,3%	44	69
Crédit d'impôt recherche, mécénat et apprenti	(161)	(163)
Gain sur pertes fiscales antérieures utilisées	-	(3)
Effets des différences de taux dans les pays d'implantation	(397)	(271)
Autres différences et différences permanentes	60	(32)
Impôt comptabilisé	6 512	7 049

5.8 RESULTAT DES ACTIVITES CEDEES

Aucune activité n'a été cédée ou abandonnée au cours des deux derniers exercices.

5.9 RESULTATS PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux porteurs de capitaux de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice plus le nombre moyen pondéré d'actions qui auraient été émises suite à la conversion de toutes les actions potentielles dilutives en actions.

Sont présentées, ci-dessous, les informations sur les résultats et les actions ayant servi au calcul des résultats de base et dilué par action pour l'ensemble des activités :

<i>(en milliers d'euros ou nombre d'actions)</i>	30/04/2011	30/04/2010
Activités poursuivies et cédées		
Résultat net pour le calcul du résultat de base par action	14 248	15 129
Résultat des activités cédées		
Nombre moyen pondéré d'actions pour le résultat de base par action	5 420 000	5 420 000
Effet de la dilution (options d'achat d'actions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ajusté pour le résultat dilué par action	5 420 000	5 420 000
Résultat de base par actions (euros)	2,63	2,79
Résultat de base par action des activités poursuivies (euros)	2,63	2,79
Résultat dilué par actions (euros)	2,63	2,79
Résultat dilué par actions des activités poursuivies (euros)	2,63	2,79

5.10 DIVIDENDES PAYES ET PROPOSES

Les dividendes versés en 2010 au titre de l'exercice clos le 30 avril 2010 ont été de 3 252 milliers d'euros, soit 0,60 euro par action, et ont été mis en paiement le 5 novembre 2010.

Au titre de l'exercice 2010, le Directoire a décidé de proposer aux actionnaires de la Société un dividende de 0,60 euro pour chacune des actions composant le capital social, soit 3 252 milliers d'euros et de procéder à la mise en paiement à la date du 4 novembre 2011. Ce dividende n'est pas reconnu comme passif au 30 avril 2011.

Note 6. Autres informations

6.1 EFFECTIF MOYEN

	30/04/2011	30/04/2010
Marketing, Commercial, administratif	108	105
Production	439	430
EFFECTIF GROUPE	547	535

Les effectifs de Trust Hungary, Trust International, Stavin Inc et Arobois sont intégrés à 50 %.

6.2 CONTRATS DE LOCATION

Les charges de crédit bail n'étant pas significatives, elles ne font pas l'objet d'un retraitement.

6.3 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan donnés par les sociétés du Groupe sont peu significatifs eu égard à la taille du Groupe François.

6.4 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Le montant global des rémunérations, directes et indirectes, de toute nature perçues des sociétés françaises et étrangères membres du Groupe par les membres de direction (Conseil de Surveillance et Directoire) du Groupe François, s'est élevé à 596 K€ pour l'exercice 30 avril 2011 et 497 K€ pour l'exercice 30 avril 2010. Le détail de ces rémunérations figure dans le rapport de gestion.

6.5 PARTIES LIEES

Au cours de l'exercice clos au 30 avril 2011, le groupe François n'a enregistré que des opérations de locations immobilières auprès d'entreprises liées pour un montant total de 179 K€.

6.6 HONORAIRES FACTURES AU TITRE DE LA MISSION DE CONTROLE DES COMPTES

Les honoraires de commissariat aux comptes encourus par le Groupe au cours des exercices 2011 et 2010 s'élèvent respectivement à 213 K€ et 207 K€ dont 213 K€ en 2011 et 187 K€ en 2010 au titre du contrôle légal et 0 K€ pour 2011 et 20 K€ pour 2010 au titre des prestations de service entrant dans les diligences directement liées à cette mission.

6.7 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Depuis la clôture de l'exercice, le Groupe a procédé à l'acquisition d'une nouvelle tonnellerie écossaise sur le marché du whisky, Camlachie Cooperage, qui vient compléter son organisation sur place. Cette société se situe à Glasgow à proximité des grandes distilleries de la région, et réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 3 M£. Cette implantation supplémentaire en Ecosse permet au Groupe de devenir incontournable sur ce marché.

Le Groupe a également porté sa participation de 50 à 100% dans la société française Arôbois, spécialisée dans la fabrication de produits œnologiques.

TONNELLERIE FRANCOIS FRERES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 30 avril 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société TONNELERIE FRANCOIS FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 – Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3.3 de l'annexe des comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à la valorisation des stocks au sein du groupe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et principes de valorisation précisés ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Dijon, le 22 juillet 2011
Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Représentée par Pierre CLEON

Représentée par Eric GABORIAUD

COMPTES SOCIAUX

BILAN SOCIETE MERE

(en milliers d'euros)

BILAN ACTIF AU 30 AVRIL 2011

	2011			2010
	Brut	Amort. et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Concessions, brevets	58	58	0	0
Terrains	440	0	440	440
Constructions	3 061	2 213	848	993
Matériel et outillage industriels	1 752	1 467	285	295
Autres immobilisations corporelles	323	261	62	81
Immobilisations en cours	57	0	57	22
Titres de participation	24 598	224	24 374	23 844
Prêts	3	0	3	3
Autres immobilisations financières	0	0	0	0
Total de l'actif immobilisé	30 292	4 223	26 069	25 678
ACTIF CIRCULANT ET REGULARISATION ACTIF				
Stocks matières premières	19 218		19 218	19 648
En-cours de production de biens	16		16	14
Stocks produits finis	775		775	1 184
Stocks marchandises	129		129	109
Avances et acomptes versés	31		31	36
Clients et comptes rattachés	7 595	553	7 042	5 174
Autres créances	19 966		19 966	25 270
Disponibilités	350		350	407
Charges constatées d'avance	197		197	381
Ecart conversion actif	1 097		1 097	255
Total de l'actif circulant	49 374	553	48 821	52 478
TOTAL DE L'ACTIF	79 666	4 776	74 890	78 156

BILAN SOCIETE MERE
(en milliers d' euros)

BILAN PASSIF AU 30 AVRIL 2011

	2011	2010
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	8 672	8 672
Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 133	3 133
Réserve légale	913	913
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	19 202	17 842
Résultat de l'exercice	4 452	4 612
Subventions d'investissements	1	1
Provisions réglementées	688	688
Total capitaux propres	37 061	35 861
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	487	187
Provisions pour charges	458	446
Total provisions pour risques et charges	945	633
DETTES ET REGULARISATION PASSIF		
Emprunts et dettes auprès des établis. de crédit	18 625	25 526
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Avances et acomptes reçus	3	45
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 744	4 277
Dettes fiscales et sociales	779	1 054
Autres dettes	14 023	10 501
Produits constatés d'avance	0	0
Ecarts de conversion Passif	710	259
Total des dettes	36 884	41 662
TOTAL DU PASSIF	74 890	78 156

COMPTE DE RESULTAT SOCIETE MERE AU 30 AVRIL 2011

(en milliers d' euros)

	Montants au 30/04/2011 Exerc. 12 mois	%	Montants au 30/04/2010 Exerc. 12 mois	%
Chiffre d'affaires hors taxes	26 603	100,0%	28 300	100,0%
Production stockée	(407)	-1,5%	465	1,6%
Production immobilisée	4	0,0%	23	0,1%
Produits d'exploitation	26 200	98,5%	28 788	101,7%
Achats de matières et marchandises	(6 527)	-24,5%	(7 762)	-27,4%
Variation de stocks marchandises	20	0,1%	67	0,2%
Achats de matières premières	(7 954)	-29,9%	(9 521)	-33,6%
Variation de stocks matières premières	(430)	-1,6%	759	2,7%
Marge brute	11 309	42,5%	12 331	43,6%
Autres achats et charges externes	(2 877)	-10,8%	(2 842)	-10,0%
Valeur ajoutée	8 432	31,7%	9 489	33,5%
Subventions d'exploitation	0	0,0%	0	0,0%
Impôts, taxes et versements assimilés	(321)	-1,2%	(319)	-1,1%
Charges de personnel	(1 904)	-7,2%	(1 975)	-7,0%
Excédent brut d'exploitation	6 207	23,3%	7 195	25,4%
Produits divers, reprises de provisions	630	2,4%	401	1,4%
Dotations aux comptes d'amortissements	(361)	-1,4%	(365)	-1,3%
Dotations aux comptes de provisions	(191)	-0,7%	(565)	-2,0%
Autres charges de gestion courante	(3)	0,0%	(3)	0,0%
Résultat d'exploitation	6 282	23,6%	6 663	23,5%
Produits financiers	1 315	4,9%	1 939	6,9%
Charges financières	(976)	-3,7%	(1 585)	-5,6%
Résultat financier	339	1,3%	354	1,3%
Résultat courant avant impôt	6 621	24,9%	7 017	24,8%
Produits exceptionnels	9	0,0%	19	0,1%
Charges exceptionnelles	(14)	-0,1%	(51)	-0,2%
Intéressement	(205)	-0,8%	(220)	-0,8%
Impôt sur les bénéfices	(1 959)	-7,4%	(2 153)	-7,6%
RESULTAT NET COMPTABLE	4 452	16,7%	4 612	16,3%

TABLEAU DE FINANCEMENT SOCIETE MERE

(En milliers d'Euros)	30/04/2011	30/04/2010
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net de l'exercice	4 452	4 612
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation		
-Amortissements et provisions (dotations et reprises)	328	547
-Variation de stocks	815	-1 291
-Plus ou moins value de cessions d'immobilisations	-9	-13
-Subventions réintégrées au résultat	0	0
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur les opérations d'exploitation ou augmentation du besoin en fonds de roulement	-4 052	2 674
A. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE OU PROVENANT DE L'EXPLOITATION	1 534	6 529
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles	-223	-329
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-544	-40
Décaissements provenant de l'octroi de prêts et de dépôts	0	0
Encaissements résultants de la cession d'immobilisations corporelles	9	13
Encaissements résultants de la cession d'immobilisations financières	14	0
Encaissements résultants du remboursement de prêts et de dépôts	0	0
B. FLUX DE TRESORERIE AFFECTE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-744	-356
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	0	0
Dividendes versés aux actionnaires	-3 252	-3 252
Encaissements provenant de nouveaux emprunts à LMT	0	0
Remboursements d'emprunts à LMT	-1 631	-6 495
Variation des comptes courants d'associé ou du groupe y compris compte courant intégration fiscale	2 142	1 905
Variation des autres dettes financières	0	0
Encaissements provenant de nouvelles subventions d'investissement	0	0
C. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES OPERATIONS DE FINANCEMENT	-2 741	-7 842
E. DETTE FINANCIERE NETTE A COURT TERME A L'OUVERTURE	-15 552	-13 883
TRESORERIE OU DETTE FINANCIERE NETTE A COURT TERME A LA CLOTURE (A+B+C+D)	-17 503	-15 552

Les C/C reflétant les besoins et excédents de trésorerie des filiales centralisées ont été neutralisés par la dette nette à court terme. De ce fait, la dette nette à court terme représente l'excédent de FRANCOIS FRERES uniquement.

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de la société François Frères de l'exercice clos le 30 avril 2011.

Note 1 Règles et méthodes comptables

1.1 Principes comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). Lorsque les textes en vigueur offrent un choix sur les principes comptables et méthodes d'évaluation à appliquer à certains postes, il est fait mention du choix.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules les informations significatives sont indiquées.

1.2 Méthodes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels :

1.2.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

En vertu des règlements 2002-10 et 2004-06 du CRC, les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties sur les durées d'utilisation de leurs composants. Le tableau ci-dessous résume les principaux modes et durées d'amortissements utilisés par la société (étant entendu que le mode linéaire est utilisé pour les biens acquis d'occasion):

POSTE COMPTABLE	MODE	DUREE
Construction	Linéaire	20 ans
Matériel et outillage	Dégressif	5 à 8 ans
Matériel de bureau et info	Dégressif	5 ans
Agencement et aménagement des constructions	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	10 ans

La méthode de l'amortissement dégressif est retenue pour le matériel et outillage car elle est considérée comme correspondant à l'amortissement économique.

Le crédit-bail n'est pas un moyen de financement utilisé de manière significative par la société.

1.2.2 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres immobilisations financières sont inscrits à leur coût d'acquisition.

Les frais afférents à l'acquisition des titres sont maintenus en charge lorsqu'ils sont encourus.

A la fin de l'exercice, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'entrée dans le patrimoine.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée en fonction de l'actif net comptable corrigé, de la rentabilité, des perspectives d'avenir et de l'utilité de détenir la participation. L'estimation de la valeur d'inventaire peut donc justifier le maintien d'une valeur nette supérieure à la quote-part de l'actif net comptable.

1.2.3 Stocks et en-cours

Les matières et approvisionnements ont été évalués à leur coût d'acquisition. Toutefois, la valorisation des merrains est effectuée sur la base d'un coût moyen pondéré.

Les produits finis et en-cours ont été valorisés à leur coût de production.

1.2.4 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

1.2.5 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

1.2.6 Subvention d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites en capitaux propres.

Elles sont réintégrées au résultat selon les modalités identiques au plan d'amortissement des immobilisations qu'elles financent. Dans le cas d'immobilisations non amortissables, elles sont réintégrées sur une période de 5 à 10 ans selon le type d'immobilisation.

1.2.7 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément au règlement CRC n° 2000-06.

1.2.8 Indemnités de départ en retraite

La société a souscrit au cours de l'exercice 2000/2001 une assurance relative aux indemnités de fin de carrière. Une somme de 47 K€ avait été affectée au plan d'épargne retraite.

Les engagements d'indemnités légales de départ en retraite qui ne sont pas couverts par cette assurance font l'objet d'une information dans l'annexe en engagements hors bilan.

Les engagements de retraite sont calculés sur la base des droits acquis par les salariés à la clôture de l'exercice selon les dispositions de la convention collective. Ils tiennent compte de l'ancienneté de chaque salarié, de la table de mortalité et d'un abattement correspondant au turnover des effectifs. L'engagement a été évalué en incluant des charges sociales.

1.2.9 Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise, mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leur montant.

1.2.10 Intégration fiscale

Au 1^{er} mai 1997, la société François Frères s'est constituée société tête de groupe dans le cadre du régime fiscal de groupe. Pour l'exercice 2005, seule la société Tronçais Bois Merrains était intégrée fiscalement. A compter de l'exercice 2006, les sociétés Treuil et Foudrerie François sont rentrées dans le périmètre d'intégration fiscale de François Frères. A compter de l'exercice 2008/2009, la société Bouyouud Distribution est rentrée dans le périmètre d'intégration fiscale.

Chaque société du Groupe comptabilise en charge le montant de l'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale. La société mère François Frères enregistre en résultat toutes les économies et charges d'impôts résultant de l'intégration fiscale.

Pour se conformer à l'avis du Comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité du 2 mars 2005, François Frères a augmenté au 30 avril 2011 la provision pour impôt pour la porter à 458 K€. Ce montant correspond à l'économied'impôt réalisé par la société mère sur des déficits réalisés par les filiales que la société mère devra leur restituer.

1.2.11 Gestion de trésorerie centralisée

Depuis 2001, La société François Frères a mis en place un contrat de gestion centralisée de trésorerie avec la Société Générale.

Ce contrat a pour objet de centraliser la trésorerie des filiales et sous-filiales françaises de François Frères sur un compte unique intitulé « compte pivot centralisateur » et tenu par François Frères. De ce fait, l'ensemble des utilisations et excédents de trésorerie de ces sociétés sont fusionnés sur ce compte et le calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs est réalisé par la banque sur ce solde fusionné.

François Frères est ainsi devenu le collecteur ou placeur de fonds pour le compte de ses filiales. Les positions débitrices ou créditrices de chaque société vis-à-vis de François Frères sont enregistrées dans des comptes de classe 451.

L'objectif de ce système est de rationaliser et d'unifier les frais financiers du groupe.

1.2.12 Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour la contre-valeur au cours de la fin d'exercice. La différence résultant de la réévaluation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « écarts de conversion ».

La perte latente de change résultant de la détermination d'une position globale de change sur les actifs, passifs et engagements hors bilan existant à la clôture fait l'objet d'une provision pour risque de change.

1.2.13 Instruments financiers

La politique du Groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change et non de prendre des positions spéculatives. Ces risques font l'objet d'un suivi qui permet de définir les grandes orientations en matière de couverture.

Le Groupe François utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

Risque de change

Le Groupe gère son exposition au risque de change afin de réduire sa sensibilité à des variations défavorables des cours, en mettant en place des couvertures qui peuvent être des opérations à terme ou des produits optionnels.

Risque de taux

Le Groupe gère le risque de taux de manière centralisée en ayant recours à des SWAP ou tout autre produit optionnel en fonction de la tendance des marchés.

Note 2 Compléments sur le bilan (en milliers d'euros)

2.1 Tableau de variation des immobilisations sur l'exercice 2010/2011

	30/04/10	Augmentations	Diminutions	30/04/11
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorp.	54	4		58
Total	54	4		58
Immobilisations corporelles				
Terrains	440			440
Constructions	3 053	8		3 061
Autres immobilisations	1 924	175	25	2 074
Immobilisations en cours	22	57	21	58
Total	5 439	240	46	5 633
Immobilisations financières				
Autres participations	24 068	544	14	24 598
Dépôts et cautionnements	3			3
Prêts	0			0
Total	24 071	544	14	24 601
Total des valeurs brutes	29 564	788	60	30 292

2.2 Tableau des amortissements sur l'exercice 2010/2011

	30/04/10	Augmentations	Diminutions	30/04/11
Immobilisations Incorporelles				
Autres immobilisations incorp.	54	4		58
Total	54	4		58
Immobilisations Corporelles				
Constructions	2 060	153		2 213
Autres	1 549	204	25	1 728
Total	3 609	357	25	3 941
Total des amortissements	3 663	361	25	3 999

2.3 Provision sur immobilisations financières

La provision sur les titres de participation (224 K€) concerne la filiale Tronçais Bois Merrains.

2.4 Stocks au 30 avril 2011

	30/04/2011	30/04/2010
Matières premières	19 218	19 648
Produits finis	791	1 198
Marchandises	129	109
STOCKS BRUTS	20 138	20 955
Provision pour dépréciation des stocks		
STOCKS NETS	20 138	20 955

Les stocks de merrains s'élèvent à 18 492 K€ au 30 avril 2011.

2.5 Écarts de conversion

Les comptes font apparaître :

- un écart de conversion actif pour 1 097 K€ ;
- un écart de conversion passif de 710 K€.

Ces écarts résultent de l'ajustement à leur cours de clôture par rapport à l'Euro

- des avances en devises consenties par Tonnellerie François Frères à ses filiales
- et des emprunts en devises contractés par Tonnellerie François Frères.

L'écart de conversion actif est provisionné à hauteur de 358 K€.

2.6 Etat des créances au 30 avril 2011

	Total	- 1 an	+ 1an
Prêts	3		3
Autres immobilisations financières	0		
Clients douteux	593		593
Autres créances clients	7 002	7 002	
Acomptes fournisseurs	31	31	
Taxe sur la valeur ajoutée	234	234	
Impôt Société	454	454	
Groupe et associés (1)	19 270	19 270	
Débiteurs divers	7	7	
Charges constatées d'avances	197	197	
TOTAL	27 791	27 195	596

(1) Suite à la mise en place de la gestion centralisée de trésorerie en mai 2001, François Frères (société centralisatrice) comptabilise en compte de banque l'intégralité des besoins et des excédents de trésorerie des sociétés concernées. En contrepartie, des comptes courants sont mouvementés. Nous retrouvons, en « Groupe et associés » débiteurs chez François Frères, les comptes courants des sociétés en situation de besoin de trésorerie au 30 avril 2011 (9 906 K€). Cette ligne comprend aussi sur l'exercice les avances faites par François Frères dans le cadre de l'acquisition Speyside (800 K€ prêtés à Demptos Limited), de l'acquisition de Stavim (7 166 K€ prêtés à François Inc) ainsi qu'une avance faite à Stavim (1 347K€). En outre, le compte courant d'intégration fiscale de Brive Tonneliers figure pour 45K€ ainsi que des intérêts courus François Frères Management pour 6K€

2.7 Capitaux propres au 30 avril 2011

2.7.1 *Capital social*

	Nombre d'actions	Valeur nominale En €	Valeur du capital (en K€)
Valeur du capital social	5 420 000	1.6	8 672

2.7.2 *Mouvements de la situation nette (hors provision réglementée et subvention d'investissement)*

	30/04/10	Affectation du résultat	Dividendes versés	Augmentation capital	30/04/11
Capital	8 672				8 672
Prime d'émission	3 133				3 133
Réserve légale	913				913
Réserve réglementée	0				0
Autres réserves	17 842	1 360			19 202
Résultat de l'exercice N-1	4 612	(1 360)	(3 252)		0
Résultat de l'exercice	0	4 452			4 452
Total	35 172	4 452	(3 252)		36 372

2.7.3 *Subvention d'investissement*

	30/04/10	Subventions réintégrées au Compte de résultat	30/04/11
Subvention d'investissement	1		1

2.7.4 *Provisions réglementées*

	30/04/10	Dotations	Reprises	30/04/11
Provisions pour hausse des prix	688			688
Total	688			688

Une provision pour hausse des prix a été pratiquée sur les stocks de merrains.

2.8 Provisions pour risques et charges au 30 avril 2011

	30/04/10	Dotations	Reprises	30/04/11
Provisions pour pertes de change	72	345	30	387
Provisions pour charges	446	12		458
Provisions pour litiges	100			100
Provisions pour médailles travail	15		15	0
Total	633	357	45	945

La provision pour charges (458 K€) représente l'économie d'impôt afférente aux déficits de Foudrerie François et Bouyouud Distribution utilisés par François Frères devant être restituée à ses filiales.

2.9 Dettes financières au 30 avril 2011

2.9.1 *Mouvements des dettes financières*

	30/04/10	Augmentations	Diminutions	30/04/11
Emprunts à long et moyen terme	6 437		1 630	4 807
Concours bancaires (1)	19 072		5 277	13 795
Intérêts courus sur dettes financières	17	22	17	22
Sous totales dettes financières bancaires	25 526	22	6 924	18 624
Emprunts et dettes financières divers	0			0
Total	25 526	22	6 924	18 624

Emprunts à long et moyen terme : 4 807, dont

- taux variable 4 807
- taux fixe 0

(1) La mise en place de la centralisation de trésorerie fait apparaître comptablement les besoins nets des sociétés centralisées dans le poste « concours bancaires » de la société centralisatrice (François Frères).

2.9.2 *Echéancier des dettes financières*

A moins d'un an	962
Entre un et cinq ans	3 845
A plus de cinq ans	0
TOTAL	4 807

2.10 Dettes d'exploitation au 30 avril 2011

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

2.11 Charges à payer

	30/04/2011	30/04/2010
Intérêts courus sur emprunts	22	17
Fournisseurs	1 263	1 246
Dettes sociales	526	571
Dettes fiscales	140	143
Total charges à payer	1 951	1 977

2.12 Produits à recevoir

	30/04/2011	30/04/2010
Groupe	6	6
Clients	59	89
Autres	9	15
Total produits à recevoir	74	110

2.13 Entreprises liées au 30 avril 2011

Les transactions effectuées par François Frères avec ses filiales affectent les postes du bilan et du résultat financier de la manière suivante :

	30/04/11	30/04/10
Titres de participation	24 598	24 068
Créances rattachées à des participations		
Créances clients	4 264	2 343
Autres créances	19 270	24 993
Dettes financières		
Dettes fournisseurs	1 043	2 963
Autres dettes	14 023	10 440
Charges financières		
Produits financiers	739	724

2.14 Transactions avec les parties liées

Au cours de l'exercice clos au 30 avril 2011, Tonnellerie François Frères n'a enregistré que des opérations de locations immobilières auprès d'entreprises liées pour un montant total de 115 K€. Ces transactions ont toutes été conclues aux conditions normales de marché.

Note 3 Compléments sur le résultat (en milliers d'euros)

3.1 Répartition géographique du Chiffre d'Affaires

	30/04/11	30/04/10
France	6 066	6 979
Europe	4 300	4 982
Océanie/Af.Sud	5 341	4 293
Amér.Sud	1 513	1 582
Etats Unis	9 101	10 128
Autres	282	336
Total	26 603	28 300

3.2 Résultat financier au 30 avril 2011

Intérêts et assimilés	345
Gains de change	298
Escomptes	0
Reprise provisions risques financiers	31
Produits de participations	641
PRODUITS FINANCIERS	1 315
Intérêts et assimilés	468
Pertes de change	162
Provisions risques et charges financiers	346
CHARGES FINANCIERES	976
RESULTAT FINANCIER	339

3.3 Résultat exceptionnel au 30 avril 2011

Cession Elément Actif corpo	9
Produit Exercices Antérieurs	0
PRODUITS EXCEPTIONNELS	9
Provision pour impôt	12
Pénalités	0
Charges exercices antérieurs	2
CHARGES EXCEPTIONNELLES	14
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(5)

3.4 Impôts sur les bénéfices

3.4.1 *Situation fiscale latente*

Accroissements	Base	Impôt à 34%
Provision pour hausse de prix	688	234
Subvention d'investissement	1	
Total	689	234

Allègements	Base	Impôt à 34%
Frais acquisition titres	5	2
Contribution Organic	10	3
Total	15	5

3.4.2 Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat	Avant impôt	Impôt du	Résultat net
Courant	6 621	(2 034)	4 587
Exceptionnel	(5)	2	(3)
Intéressement	(205)	68	(137)
Sous-total avant impact intégration fiscale	6 411	(1 964)	4 447
Contribution 3,3% sur filiales intégrées (1)		(6)	(6)
Economie IS sur filiales intégrées déficitaires (1)		16	16
Is sur filiale bénéficiaire imputant déficit antérieur (1)		(5)	(5)
Total	6 411	(1 959)	4 452

(1) Le résultat fiscal Groupe de François Frères intègre les résultats de :

- Tronçais Bois Merrains qui est bénéficiaire de 140 K€,
- Foudrerie François, qui est déficitaire de 50 K€,
- Tonnellerie Treuil, qui est bénéficiaire à hauteur de 446 K€.
- Bouyouud Distribution, qui est bénéficiaire à hauteur de 14 K€.

Note 4 Fait marquant de l'exercice

Aucun fait marquant n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 5 Autres informations

5.1 Effectif moyen

	30/04/2011	30/04/10
Marketing, Commercial, administratif	1	1
Production	46	47
EFFECTIF MOYEN	47	48

Le volume d'heure de formation cumulée correspondant aux droits acquis au titre du droit individuel à la formation au 30 avril 2011 est de 6 433 heures, aucune heure ayant été prise au cours de l'exercice.

5.2 Rémunérations

L'information relative à la rémunération des dirigeants est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés.

5.3 Options de souscription d'actions

Au 30 avril 2011, aucune option de souscription n'est à exercer.

5.4 Risques de marché financier

L'endettement à long terme est majoritairement à taux variable et concerne l'emprunt souscrit pour l'acquisition de STAVIN.

L'endettement à court terme est à taux variable.

5.5 Montant des honoraires versés aux commissaires aux comptes

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes figure dans l'annexe des comptes consolidés.

5.6 Autres engagements financiers (en millier d'Euros)

Engagements de retraite non couverts	31
Cautions accordées à des établissements financiers en garantie d'emprunts souscrits par des filiales de François Frères	0

5.7 Evènements postérieurs à la clôture

A ce jour, il n'est survenu aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice susceptible d'affecter la situation financière de la société Tonnellerie François.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d' Euros ou devises)

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital	Capitaux propres avant résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'aff. H.T. du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				€							
				Brute	Nette						
FILIALES ET PARTICIPATIONS											
RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET LES PARTICIPATIONS CI-DESSOUS											
1 - Filiales (+ 50 %)											
DEMPOTOS	319	50 855	100,0%	2 724	2 724			17 614	2 115		
FF INC	USD 1670	USD 11 244	100,0%	1 884	1 884	7 166		USD 8 945	USD -172		
BOUYOUD	30	10 108	100,0%	30	30			5 351	778		
TREUIL	198	8 990	100,0%	3 372	3 372			6 754	286		
TBM	465	1 355	99,9%	465	241			3 379	94		
FFM	8	1 014	100,0%	8	8			889	131		
LAGREZE	60	1 187	100,0%	60	60			0	4		
AP JOHN	AUD 2 022	AUD 21 743	95,0%	11 645	11 645			AUD 9 436	AUD 1 538	641	
CLASSIC OAK NEW ZEALAND	NZ 238	NZ 1 377	100,0%	1 457	1 457			NZ 4 163	NZ 245		
CLASSIC OAK AUSTRALIA	AUD 300	AUD 2 279	100,0%	2 914	2 914			AUD 11 125	AUD -221		
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES LTD	40	681	100,0%	40	40			4 642	1 348		
2 - Participations (10 à 50 %)											

TONNELLERIE FRANCOIS FRERES

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 avril 2011

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 avril 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.2.3 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et à la valorisation des stocks.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et principes de valorisation précisés ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe. Nous nous sommes assurés de leur correcte application.

D'autre part, la Direction de votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent, le cas échéant, les montants figurant dans les états financiers et les notes qui les accompagnent. La détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation procède de ces estimations. Les notes annexes exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlées par cette dernière. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Dijon, le 22 juillet 2011
Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Représentée par Pierre CLEON

Représentée par Eric GABORIAUD

TONNELLERIE FRANCOIS FRERES

Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-58 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-86 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R.225-57 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

• **Avec la SAS LA DEMIGNIERE**

- *Par un bail en date du 6 mai 2005, modifié par un avenant du 11 janvier 2008 à effet du 1er janvier 2008, votre société loue auprès de la SAS LA DEMIGNIERE un ensemble immobilier d'une contenance de 17 ares situé à SAINT ROMAIN (21190). Le bail est consenti moyennant un loyer annuel hors taxes de 45.000 euros.*
- *Par bail à effet du 1er janvier 2008, votre société loue auprès de la SAS LA DEMIGNIERE des locaux à usage de réception représentant une surface globale de 33 ares 78 centiares situés à SAINT ROMAIN (21190). Le bail est consenti moyennant un loyer annuel hors taxes de 24.000 euros.*

• **Avec Monsieur Jean FRANCOIS**

Par deux actes notariés en date du 20 décembre 1988, Monsieur Jean FRANCOIS donne à bail à votre société :

- . *par bail emphytéotique d'une durée de trente ans, un abri pour cellule tonnellerie d'environ 50 m², construit sur un terrain cadastré section 1021 situé à SAINT ROMAIN (21190), moyennant un loyer mensuel de 76 euros,*
- . *par bail à construction, un terrain cadastré section 1023 d'une superficie de 2.875 m² situé à SAINT ROMAIN (21190), moyennant un loyer mensuel de 229 euros.*

• **Avec la SARL FAMILIALE FRANCOIS**

Par bail commercial à effet du 1^{er} avril 1989, votre société loue auprès de la SARL FAMILIALE FRANCOIS un local à usage d'entrepôt et de fente de bois situé à SAINT ROMAIN (21190), moyennant un loyer annuel de 42.685 euros hors taxes.

Fait à Dijon, le 22 juillet 2011
Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Représentée par Pierre CLEON

Représentée par Eric GABORIAUD

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Expertise Comptable et Audit				Cabinet Cleon Martin Broichot			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Audit								
* Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
_ Emetteur	49 000	47 000	25%	25%	18 000	18 000	100%	100%
_ Filiales intégrées globalement	146 000	122 000	75%	65%				
* Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
_ Emetteur		20 000		11%				
_ Filiales intégrées globalement								
SOUS TOTAL	195 000	189 000	100%	100%	18 000	18 000	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
_ Juridique, fiscal, social								
_ Autres (à préciser si > 10% des honoraires d'audit)								
SOUS TOTAL	-	-			-	-		
TOTAL	195 000	189 000	100%	100%	18 000	18 000	100%	100%

**RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE
PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 21 OCTOBRE 2011**

Mesdames, Messieurs,

L'Assemblée Générale a été convoquée à effet de délibérer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2011, d'affecter le résultat dudit exercice et de statuer sur les conventions réglementées intervenues ou poursuivies au cours de ce même exercice.

A l'occasion de cette Assemblée, nous devons notamment vous exposer la situation de la Société et du Groupe durant l'exercice écoulé, son évolution prévisible, ses activités en matière de recherche et de développement, les événements importants survenus entre la date de clôture et la date d'établissement de ce rapport, et les conséquences sociales et environnementales de l'activité.

Nous vous précisons que les commentaires chiffrés sont faits sous réserve de l'approbation des comptes tels qu'ils vous sont présentés.

I. EVOLUTION DU CAPITAL

Le capital n'a pas évolué au cours de l'exercice clos le 30 avril 2011, et s'élève donc à 8.672.000 euros, divisé en 5.420.000 actions au nominal de 1,60 euros.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de commerce, nous vous informons qu'il n'existe aucun plan en cours relatif à des options de souscription et d'achat d'actions.

II. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE – CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Le Groupe n'a procédé à aucune acquisition ou cession de participations au cours de l'exercice clos le 30 avril 2011.

III. PERFORMANCES FINANCIERES CONSOLIDEES ET RATIOS DE STRUCTURE

1 - Les éléments financiers consolidés peuvent être résumés ainsi (normes IFRS):

<u>Comptes consolidés au 30 avril (en K€)</u>	30/04/11	30/04/10
Chiffre d'affaires	109 551	109 500
Résultat opérationnel courant	22 003	22 767
Résultat avant impôt	20 898	22 346
Résultat net	14 386	15 297
Résultat part du groupe	14 248	15 129
 <u>Comptes de bilan (en K€)</u>		
Capitaux propres du Groupe	159 658	149 862
Endettement bancaire net	3 713	14 464
Endettement bancaire/fonds propres	0,02	0,10
Stocks nets	112 296	111 930

2 - Evolution des affaires, des résultats – Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Pour l'exercice 2011, le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 109,5 millions d'euros, stable par rapport à celui de l'exercice précédent, et en recul de 4,2 % à taux de change constants. Aucun effet périmètre n'est à retraiter sur l'exercice.

Sur le marché du vin, les activités grands contenants et boisage pour l'œnologie ont été très performantes au cours de l'exercice alors que l'activité de tonnellerie n'a subi qu'un recul limité de son chiffre d'affaires à -2,7 % (-6,8 % hors effet change) sur un secteur n'ayant pas encore complètement renoué avec la croissance.

Sur le marché du whisky, après une croissance continue pendant trois années, le Groupe enregistre un retrait de -3,3 % de son chiffre d'affaires hors effet de change. La demande des marchés export hors Royaume Uni n'a compensé que partiellement un ralentissement du marché historique.

Le résultat opérationnel courant est en baisse limitée de -3,3 % à 22 millions d'euros contre 22,8 millions d'euros en 2010, dans un contexte de baisse d'activité en volume et de maintien des prix de vente pour la deuxième année consécutive.

Dans les métiers du vin, la rentabilité opérationnelle est restée supérieure à 24 % alors que dans la tonnellerie à whisky, la rentabilité a légèrement reculé par rapport à 2010.

Le résultat financier s'est dégradé au cours de l'exercice (-1,1M€ contre -0,1M€ en 2010) consécutivement aux évolutions défavorables du change et à la prudence sur des participations non consolidées.

Le résultat net s'établit à 14,4 millions d'euros (soit 13,1 % du chiffre d'affaires).

L'endettement net est en baisse sensible à 3,7 millions d'euros et représente 2,3 % des fonds propres.

3 - Description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée

Risques financiers et Risques de marché

Le risque de marché représente le risque de variations défavorables de la valeur d'un instrument financier, provoquées par des variations dans les taux de change, les taux d'intérêt ou les cours de bourse. La société est soumise au risque de marché résultant uniquement des variations dans les taux de change ou les taux d'intérêt.

Par ailleurs, le Groupe considère ne pas être soumis à des risques de liquidité.

Le rapport détaillé sur la gestion de ces risques est présenté dans la note 1.3.13 de l'annexe des comptes consolidés.

Risques juridiques

La société exerce des activités de fabrication et/ou de distribution dans le monde entier par l'intermédiaire de ses filiales ou au travers de contrats avec des tiers dans le domaine de la tonnellerie, la merranderie, la foudrerie et les produits de boisage. A cet égard, elle est soumise à un environnement réglementaire complexe, lié aux domaines d'activité et/ou au lieu d'exécution. Les risques qu'elle encourt sont des risques habituels pour des entreprises identiques eu égard au territoire couvert : produits défectueux, modes de commercialisation des produits et relations avec les fournisseurs et/ou les réseaux de distribution.

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut se trouver confrontée à des litiges. A l'exception des franchises qui lui sont applicables, le groupe François considère avoir souscrit des assurances Responsabilités Civiles adéquates lui permettant d'être couvert contre toute perte financière matérielle qui résulterait de la mise en jeu de sa Responsabilité Civile.

Assurances

Au 30 avril 2011, le Groupe François continue de regrouper sous un seul contrat ses différentes polices d'assurance couvrant ses filiales françaises.

Des assurances Responsabilité Civile sont souscrites afin de couvrir l'ensemble des risques découlant des activités habituelles de production de toutes les entités du Groupe. En outre, une assurance sur la responsabilité du fait du produit protège l'entreprise d'éventuelles plaintes consécutives à l'utilisation des produits du Groupe.

La liste des assurances souscrites par le Groupe figure à la note 2.3.3 du rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société.

4 - Indications sur l'utilisation des instruments financiers

Nous vous renvoyons à cet égard à la note 1.3.13 de l'annexe des comptes consolidés.

IV. ACTIVITE DE LA SOCIETE MERE ET DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

1. Société mère

Il est précisé que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 avril 2011, qui sont soumis à l'approbation des actionnaires ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 26.603 K€ contre 28.300 K€ l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation dégage un bénéfice de 6.282 K€ contre 6.663 K€ l'exercice précédent.

Le résultat financier est bénéficiaire à hauteur de 339 K€.

Le résultat courant bénéficiaire s'établit à 6.621 K€ contre 7.017 K€ l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel est déficitaire à hauteur de 5 K€.

Le résultat net fait apparaître un bénéfice de 4.452 K€ contre 4.612 K€ l'exercice précédent, compte tenu d'un impôt sur les sociétés de 1.960 K€ et d'un intéressement des salariés de 205 K€.

2. Filiales et participations

- **Filiales françaises**

Les tonnellerie françaises ont évolué dans un contexte de faibles récoltes en France et aux Etat-Unis qui ont affecté les volumes de fûts produits.

Les merranderie françaises ont fourni l'intégralité des besoins en chêne français du Groupe en s'adaptant à la baisse de la demande des tonnellerie.

Le secteur foudrerie a profité d'une croissance d'activité exceptionnelle grâce à des décalages de commandes clients.

Les produits de boisage pour l'œnologie se sont inscrits en nette hausse et atteignent désormais 6,4% du chiffre d'affaires consolidé, avec une rentabilité améliorée.

• **Filiales étrangères**

Sur le marché du vin, pour lequel la récolte mondiale 2010 a été la plus faible depuis quinze années, les filiales étrangères du Groupe ont pâti de volumes d'activité en baisse :

- Les sociétés américaines ont eu à faire à un marché en recul de plus de 10 % qui a impacté leur niveau de chiffre d'affaires alors que leur rentabilité s'est plutôt bien maintenue ;
- Les filiales australiennes ont subi une baisse conjointe de leurs chiffres d'affaires et résultats alors que la filiale néo-zélandaise a renoué avec la croissance.
- La filiale hongroise (détenue à 50 %) a bien appréhendé sa baisse d'activité à l'export en adaptant sa structure sans trop pénaliser sa rentabilité;
- La filiale espagnole a renoué avec la croissance au cours de l'exercice ;
- La filiale chinoise a profité d'une bonne orientation de marché.

Sur le marché du Whisky, les tonnellerie écossaises ont maintenu leur niveau d'activité grâce à des opérations exceptionnelles d'achats-reventes, alors que leur rentabilité s'est légèrement érodée.

Sur le secteur des produits pour l'œnologie, Stavim et Arobois, consolidées à 50%, ont développé leurs ventes et amélioré leurs résultats.

L'activité des filiales directes est résumée dans le tableau annexé.

V. ACTIONNARIAT

Les actionnaires qui détiennent plus de 5 % du capital à la clôture de l'exercice sont les suivants :

- . Plus de 33 % : Société La Demignière (Famille François) ;
- . Plus de 10 % : Société Familiale François (Famille François) ;
- . Plus de 5 % : Monsieur Jean François.

VI. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Vous trouverez ces informations dans le tableau annexé au présent rapport.

VII. ETAT DES PARTICIPATIONS DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Néant.

VIII. REMUNERATION ANNUELLE DES MANDATAIRES SOCIAUX DANS LA SOCIETE ET LES FILIALES (EN EUROS)

	Fonctions exercées	Rémunérations brutes (incluant les avantages en nature perçues de la société ou de ses filiales (en €))	Avantages en nature	Jetons de présence (en €)	Total euros	Rappel total euros (N-1)
Jean François	Président du Conseil de Surveillance	67 550		1.000	68 550	66 300
Jérôme François	Président du Directoire	525 522	Voiture		525 522	431 843
Omblin François	Membre du Directoire	Néant				
Jean Méo	Membre du Conseil de surveillance			1.000	1.000	1.000
Patrick Fenal	Membre du Conseil de surveillance			1.000	1.000	1.000
Total		593 072		3.000	596 072	500 143

Il est précisé à cet égard :

- que les mandataires sociaux ne perçoivent pas de rémunérations à caractère variable ou exceptionnel,
- qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements post-mandats pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions,
- qu'il n'existe pas de plans en cours relatifs à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites, au profit des dirigeants.

IX. INFORMATIONS CONCERNANT LES TRANSACTIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS OU HAUTS RESPONSABLES ET LEURS PROCHES SUR LES TITRES D'UNE SOCIETE COTEE

Figure en annexe au présent rapport un état récapitulatif des opérations réalisées par les personnes responsables et par leurs proches au cours du dernier exercice (AMF, *règl. général, art. 222-15-3 nouveau*).

X. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous donnons ci-après les informations relatives à la prise en compte des conséquences sociales et environnementales de notre activité.

A - POLITIQUE SOCIALE

1/ Effectifs

	30/4/11	30/4/10	Variation
Tonnellerie	415	409	+6
Merranderie	120	117	+3
Holding	12	10	+2
Total	547	536	+11
dont CDD + CDI	526	536	-10
dont Interim	21	0	+21

NB : Il s'agit des effectifs intégrés en part groupe (exclusion de 50 % pour Trust Hungary, Arobois et Stavin).

2/ Mouvements d'effectifs

Le solde net des mouvements de main d'œuvre est de +11 unités. Cette évolution des effectifs a été impactée à la hausse par l'élargissement du périmètre à hauteur de 15 unités (création de Speyside Kentucky), le solde de la variation, soit - 4, correspond à une baisse des effectifs à périmètre égal. L'effectif total, hors retraitement de la part groupe est de 604 unités, réparties à hauteur de 292 en France, 18 en Espagne, 74 en Hongrie, 84 aux Etats-Unis, 34 en Australie , 1 en Nouvelle Zélande, 1 en Afrique du Sud , 94 en Ecosse, 5 en Chine et 1 en Irlande.

3/ Organisation du temps de travail

Durée du travail

Les sociétés françaises du Groupe ont opté pour des accords de réduction du temps de travail et ont recours, pour certaines, à une modulation annuelle.

Les sociétés étrangères appliquent la législation sur le temps de travail propre à leur système national (40h en Hongrie, 40h en Espagne, 40h aux USA, 40h en Australie, 40h en Ecosse).

Heures supplémentaires

Les sociétés françaises qui n'appliquent pas d'annualisation du temps de travail peuvent avoir recours ponctuellement aux heures supplémentaires.

Absentéisme

L'absentéisme a représenté 6,4 % du temps de travail dont 2,4 % pour accident du travail, 2,6 % pour maladie et 1,4 % pour causes diverses.

4/ Politique de rémunérations

L'évolution des charges de personnel est la suivante :

K€	30/04/11	30/04/10
Salaires et charges	20 827	20 353
Intéressement et participation	367	485

Les salaires sont en croissance de 2,3 %.

L'intéressement et la participation, qui concernent les sociétés françaises, reculent, du fait de la baisse des résultats.

5/ Relations professionnelles et bilan des accords collectifs

Le Groupe applique les dispositions légales et réglementaires en vigueur dans chaque pays où il emploie du personnel.

6/ Conditions d'hygiène et de sécurité

Au sein des sociétés françaises, assujetties à la réglementation édictée par le code du travail se rapportant aux émissions de poussières de bois, le Groupe a poursuivi ses investissements pour réduire l'exposition de ses salariés, en concertation avec les instances représentatives du personnel et les directions départementales du travail.

7/ Formation

Les budgets temps de formation sont alloués par chaque société en fonction des besoins spécifiques liés à l'activité et à la qualification du personnel.

8/Œuvres sociales

Les actions menées s'inscrivent à la fois dans un cadre extra-professionnel et dans l'environnement professionnel du Groupe.

9/ Sous-traitance

Le Groupe ne recourt pas à la sous-traitance industrielle.

B - POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE

Par principe de gouvernance, le Groupe s'est engagé à mener l'ensemble de ses actions concernant le personnel, l'environnement et les choix économiques selon un référentiel de Développement Durable du type Responsabilité Sociétale d'Entreprise.

Un comité d'audit mis en place au cours de l'exercice précédent a publié en décembre 2010 son premier rapport, en posant les bases de cet engagement.

Il est ainsi stipulé que le Groupe mène des activités intégrant le Développement Durable à plusieurs niveaux :

Engagement social : Maintenir les emplois dans un environnement sain, socialement responsable et stable.

Engagement environnemental : Préserver les ressources naturelles par l'élimination du gaspillage et la promotion des pratiques écologiques.

Engagement économique : Mener des activités viables sur les plans financier, structurel et organisationnel.

Les faits marquants du Développement Durable au sein du Groupe sont les suivants :

- en matière sociale :

- maintien et amélioration continue de la sécurité au travail ;
- couverture en assurance santé pour tous les employés où qu'ils se trouvent ;
- manifestation de la diversité avec des employés de plus de vingt nationalités ;
- faible turnover avec une ancienneté moyenne de plus de dix ans pour 50% de nos salariés.

- en matière environnementale :

- maximisation de l'utilisation des ressources pour contenir le gaspillage et réduire le coût des déchets ;
- utilisation raisonnée de l'énergie ;
- recyclage optimisé ;
- soutien à l'exploitation durable de la forêt ;
- réduction des nuisances sonores.

- en matière économique :

- stratégie de développement lent ;
- endettement faible et forte capacité d'autofinancement ;
- implantations mondiales et vision globale.

Les principales mises en application du Développement Durable du Groupe peuvent être synthétisées comme suit :

- mise en place des certifications ISO14001 ;
- utilisation de 100 % du chêne ;
- captage de la chaleur dans les salles de chauffe pour chauffage ambiant et chaudière ;
- recyclage des matériels d'emballage ;
- utilisation des PDA par opposition au papier ;
- utilisation de chaudières à haut rendement au lieu des combustibles fossiles ;
- recyclage de tous les déchets de chêne sur site de production : zéro déchet de fabrication.

La direction du groupe a par ailleurs pris connaissance :

- des dispositions de la loi du 12 juillet 2010 (n°2010-788) portant engagement national pour l'environnement en matière d'informations sociales et environnementales, et reste à cet égard dans l'attente de la publication officielle du décret devant établir la liste des informations devant figurer au sein du rapport de gestion ;
- des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce qui impose également qu'un organisme tiers indépendant vérifie les informations sociales et environnementales, vérification qui donne lieu à un avis transmis à l'assemblée des actionnaires en même temps que le rapport du conseil d'administration (*C. com., art. L. 225-102-1, al. 7*). Cet avis devra comporter notamment l'attestation que le rapport de gestion présente toutes les informations devant y figurer au regard des obligations légales ou réglementaires (attestation d'exhaustivité). Ces nouvelles obligations (intervention d'un organisme tiers indépendant) seront applicables à partir de tout exercice clos à compter du 31 décembre 2011 (soit pour le prochain exercice concernant la société Tonnellerie François Frères).

XI. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Le Groupe possède un département Recherche et Développement travaillant en synergie avec les laboratoires et le personnel scientifique et technique de la faculté d'œnologie de Bordeaux puis du CESAMO (Centre d'Etudes Structurales et d'Analyse des Molécules Organiques). L'équipe de quatre chercheurs mène des travaux de recherche, des missions d'expertise, de conseil œnologique et de formation en collaboration avec divers organismes.

Les résultats des travaux de recherche sont régulièrement diffusés auprès du réseau de clients du Groupe via une lettre d'information et poursuivent plusieurs objectifs : l'innovation technologique, la mise en évidence des interactions bois de chêne-vin, l'adaptation de la gamme de produits aux besoins, l'amélioration de la qualité des produits ainsi que le conseil œnologique et l'accompagnement des clients.

XII. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice, le Groupe a procédé à l'acquisition d'une nouvelle tonnellerie écossaise sur le marché du whisky, Camlachie Cooperage, qui vient compléter son organisation sur place. Cette société se situe à Glasgow à proximité des grandes distilleries de la région, et réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 3 M£. Cette implantation supplémentaire en Ecosse permet au Groupe de devenir incontournable sur ce marché.

Le Groupe a également porté sa participation de 50 à 100% dans la société française Arobois, spécialisée dans la fabrication de produits œnologiques.

XIII. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de Commerce, la décomposition par échéances de la balance fournisseurs de la société Tonnellerie François Frères au 30 avril 2011 et au 30 avril 2010 figure ci-après. Dans leur rapport sur les comptes annuels établi dans le cadre de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2011, les Commissaires aux Comptes ont fait part de leurs observations concernant la sincérité et la concordance de ces informations.

En euros	30 avril 2011	30 avril 2010
Echéances échues	Néant	Néant
Echéances inférieures à 30 jours	1.303.623 euros	2 849 591 euros
Echéances de 30 jours à 60 jours	615 euros	292 euros
Echéances supérieures à 60 jours	175.940 euros	180 315 euros
TOTAL	1.480.178 euros	3 030 198 euros

XIV. ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 OCTOBRE 2011

1 - Sous sa forme ordinaire

- L'Assemblée Générale devra se prononcer sur la mise en paiement à la date du 4 novembre 2011 d'un dividende de 0,60 € par action composant le capital social.

Sur le plan fiscal, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les dividendes, à l'exclusion de ceux visés à l'article 163 quinquies C du Code Général des Impôts, distribués à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France, sont éligibles à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts, sauf option pour le prélèvement forfaitaire libératoire en vertu et dans les conditions prévues à l'article 117 quater du Code Général des Impôts.

Ainsi, le bénéfice de la société mère, soit 4.451.522 € serait affecté ainsi :

- à la distribution d'un dividende à concurrence de	3.252.000 euros
- et pour le solde au crédit du compte "Autres réserves"	<u>1.199.522 euros</u>
Total égal au bénéfice à affecter	4.451.522 euros

Nous rappelons les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices :

Exercices	2007/2008	2008/2009	2009/2010
Nombre d'actions	5 420 000	5 420 000	5 420 000
Dividendes nets (euros)	0,60	0,60	0,60
Dividende éligible à l'abattement	0,60	0,60	0,60

- L'Assemblée aura également à se prononcer sur la possibilité pour la société, pendant une période de 18 mois d'acheter et vendre ses propres actions dans la limite de 10% du capital.
- Nous vous demandons en outre de bien vouloir approuver les conventions et opérations visées par le rapport spécial des Commissaires aux Comptes et de donner quitus et décharge au Directoire et au Conseil de Surveillance de leur gestion pour l'exercice clos le 30 avril 2011.
- Par ailleurs, et suite à la démission pour convenances personnelles de Monsieur Jean Méo de ses fonctions de membre du conseil de surveillance, avec effet à la présente assemblée générale, nous vous proposons de bien vouloir nommer en qualité de membre du conseil de surveillance, pour une durée de 6 ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2017 :
 - Madame Nathalie Méo née Colonna Walewski, née le 10 décembre 1964 à Neuilly sur Seine (92), demeurant 11 rue des Grands Crus à Vosne Romanée (21700) : Madame Nathalie Méo est diplômée du MBA Institute, et a effectué une partie de sa carrière chez Price Waterhouse Coopers Consultants, puis chez LVMH, au sein de la direction financière (département des fusions acquisitions). Nathalie Méo a intégré par la suite

Bourgogne Développement, agence régionale de développement qui accompagne les entreprises dans leur implantation, extension et partenariat.

Il est précisé en tant que de besoin que cette proposition de nomination s'inscrit dans le cadre de l'application du principe de mixité au sein des conseils de surveillance imposé par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein notamment des conseils de surveillance.

- Enfin, vous aurez également à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil de Surveillance.

2 - Sous sa forme extraordinaire

Mise en place de nouvelles délégations

Le Directoire demande à votre assemblée, après avoir entendu les rapports spéciaux des commissaires aux comptes, en utilisant le dispositif légal de la délégation globale de lui donner la délégation suivante :

- **Autorisation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la société**

Nous vous proposons d'autoriser le directoire à annuler tout ou partie des actions acquises, dans la limite de 10% du capital, et ce pour une période maximum de dix-huit mois.

XV. PERSPECTIVES

Le secteur de la tonnellerie à vin est attendu en légère croissance sous les effets de récoltes meilleures escomptées pour le millésime 2011, à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Le secteur des produits œnologiques devrait poursuivre sur la base d'un rythme de croissance soutenu alors que l'activité grands contenants devrait ponctuellement ralentir après une année 2010/2011 exceptionnelle.

Sur le marché du whisky, le niveau d'activité devrait conjoncturellement marquer le pas avant une reprise attendue en 2012.

Nous allons à présent vous donner lecture du texte du projet des résolutions qui seront soumises à votre approbation, et nous vous remercions de leur réserver un vote favorable.

Le Directoire

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION
LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX

JEAN FRANCOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Président du conseil de surveillance
AP JOHN (Australie)	LTD	Administrateur
FRANCOIS FRERES INC (USA)	LTD	Administrateur
STAVIN (USA)	LTD	« Director »

JEROME FRANCOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Président du directoire
TONNELLERIE TREUIL	SASU	Président
AP JOHN (Australie)	LTD	Administrateur
CLASSIC OAK AUSTRALIA (Australie)	LTD	Administrateur
CLASSIK OAK NEW ZEALAND (Nouvelle Zélande)	LTD	Administrateur
SOGIBOIS	SASU	Président
TRUST INTERNATIONAL CORPORATION (USA)	LTD	« Chairman »
DEMPTOS NAPA COOPERAGE (USA)	LTD	Président
TONNELLERIE LAGREZE	SARL	Gérant
TONNELERIA DEMPTOS ESPANA	SA	Administrateur
LA GAILLARDE	SCI	Gérant
FAMILIALE FRANCOIS	SARL	Gérant
DEMPTOS SOUTH AFRICA	LTD	« Chairman »
DEMPTOS LIMITED	LTD	« Director »
SPEYSIDE COOPERAGE	LTD	« Director »
ISLA COOPERAGE	LTD	« Director »
LA DEMIGNIERE	SAS	Président
TONNELLERIE LAGREZE	SARL	Gérant
FRANCOIS FRERES MANAGEMENT	SARL	Gérant
STAVIN (USA)	LTD	« Director »
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES LTD	LTD	« Director »
SPEYSIDE KENTUCKY	LTD	« Director »

OMBLINE FRANCOIS

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Membre du directoire

JEAN MEO

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Membre du Conseil de surveillance

PATRICK FENAL

RAISON SOCIALE	FORME SOCIALE	FONCTIONS EXERCEES
TONNELLERIE FRANCOIS FRERES	SA	Membre du Conseil de surveillance
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT	SA	Administrateur
UNIGESTION ASSET MANAGEMENT LTD	SA	Administrateur

ETAT DES DELEGATIONS DE COMPETENCE ET DE POUVOIRS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU DIRECTOIRE DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, AINSI QUE L'UTILISATION FAITE DE CES DELEGATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de la délégation	Date de l'Assemblée Générale des Actionnaires – Durée	Utilisation de la délégation au jour de l'établissement du rapport
Néant		

ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES PERSONNES RESPONSABLES ET PAR LEURS PROCHES AU COURS DU DERNIER EXERCICE (AMF, REGL. GENERAL, ART. 222-15-3 NOUVEAU)

Personne concernée	Nature de l'opération	Date de l'Opération	Montant de l'Opération
NEANT			

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE CONTROLE INTERNE

Mesdames et Messieurs,

En complément du rapport de gestion présenté par le Directoire, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES au titre de l'exercice clos le 30 avril 2011.

Nos commissaires aux comptes présenteront dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière (art. L. 225-235 du Code de commerce).

1 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

1.1 Structure juridique et composition du Conseil de Surveillance

La SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance régie par les articles L.225-57 et suivants du Code de commerce.

La société est dirigée par un Directoire dont les membres agissent collégalement. De son côté, le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent sur la gestion du Directoire. Il procède à la désignation des membres du Directoire et propose leur éventuelle révocation à l'Assemblée Générale.

Conformément à la réglementation et aux statuts, le Conseil de Surveillance est composé de 3 membres nommés pour 6 ans, sauf pour les premiers membres qui ont été nommés lors de l'adoption de la forme de Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance : ceux-ci avaient en effet été nommés pour 3 ans.

L'Assemblée Générale du 26 octobre 2006 a renouvelé le mandat de Messieurs Jean François et Jean Méo pour une durée de 6 ans. Le mandat de Monsieur Patrick FENAL a été renouvelé par l'assemblée générale annuelle du 29 octobre 2010 pour une durée de 6 ans.

Monsieur Jean Méo ayant démissionné, pour convenances personnelles, de ses fonctions de membre du conseil de surveillance avec effet à la date de l'assemblée générale du 21 octobre 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2011, il sera proposé aux actionnaires lors de ladite assemblée de nommer un nouveau membre du conseil de surveillance pour une durée de 6 ans expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2017.

Il sera ainsi proposer aux actionnaires de nommer Madame Nathalie Méo née Colonna Walewski, née le 10 décembre 1964 à Neuilly sur Seine (92), demeurant 11 rue des Grands Crus à Vosne Romanée (21700).

S'agissant des membres du Directoire :

Le mandat de membre du Directoire de Monsieur Jérôme François arrivera à expiration le 23 octobre 2011. Il en est de même pour sa fonction de Président du directoire : à cette date, le Conseil de Surveillance sera amené à statuer sur le renouvellement du mandat de Jérôme François ;

Le mandat de membre du Directoire de Madame Omblin François arrivera à expiration en 2013, lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2013.

Toutes les informations sur les fonctions et mandats des membres du Conseil de Surveillance sont présentées en annexe au rapport de gestion établi par le directoire.

Deux des trois membres du Conseil de Surveillance peuvent être regardés comme répondant aux critères d'indépendance. Le président du Conseil de Surveillance fait partie du groupe familial majoritaire.

1.2 Rôle et fonctionnement du Conseil de Surveillance

1.2.1 Missions du Conseil

Conformément au droit commun des sociétés anonymes à Directoire et Conseil de Surveillance et aux statuts, le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion du directoire. A ce titre, il peut, à toute époque de l'année, opérer les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Ainsi, le conseil de surveillance demande au directoire et au management toute information ou analyse qu'il juge opportune, ou d'effectuer une présentation sur tout sujet précis concernant, par exemple, un processus commercial ou le développement dans un territoire.

Ce contrôle est indépendant de celui qui incombe aux commissaires aux comptes. Il porte non seulement sur la régularité des comptes, comme le contrôle des commissaires aux comptes, mais aussi sur l'opportunité des actes de gestion du directoire.

Une fois par trimestre au moins, il entend un rapport du Directoire sur la gestion de la société. Ce rapport informe le conseil de surveillance le plus complètement possible de la marche des affaires sociales.

Après la clôture de l'exercice, le Conseil de Surveillance vérifie et contrôle les comptes établis par le Directoire ainsi que les comptes consolidés (art. L 225-68 al. 5). Ces comptes lui sont présentés par le Directoire dans un délai de trois mois à compter de la clôture de l'exercice (art. D 114).

Chaque année, le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale ordinaire un rapport contenant ses observations sur le rapport du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice (art. L 225-68 al.6).

Le Conseil de Surveillance tient en outre de la loi certaines attributions précises :

- nomination des membres du Directoire et fixation de leur rémunération ;
- choix du président du Directoire ;
- attribution du pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du Directoire si les statuts le permettent ;
- cooptation des membres du Conseil de Surveillance ;
- autorisation des conventions entre la société et l'un des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ;
- nomination des membres des commissions ;
- répartition des jetons de présence ;
- autorisation de cautions, avals et autres garanties ;
- cessions d'immeubles, les cessions totales ou partielles de participation et les constitutions de sûretés.

Le conseil de surveillance est également compétent pour décider le transfert du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe sous réserve de ratification par l'assemblée générale ordinaire (art. L 225-65).

1.2.2 Fonctionnement du Conseil

* Le Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice clos le 30 avril 2011.

Le tableau ci-dessous rappelle l'ordre du jour de chacune de ces réunions.

Dates	Ordre du jour
23 juillet 2010	Examen des comptes de l'exercice clos le 30 avril 2010 arrêtés par le Directoire
29 septembre 2010	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant les 3 premiers mois de l'exercice (31/07/10)
29 octobre 2010	Répartition des jetons de présence – rémunérations du président du Conseil de Surveillance et du Directoire
27 décembre 2010	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant le premier semestre de l'exercice en cours
25 avril 2011	Examen du rapport du Directoire sur la marche de la société concernant les 9 premiers mois de l'exercice (31/01/11) – Examen d'un projet d'acquisition

Un procès-verbal a été établi à l'issue de chaque réunion.

Les réunions du Conseil de Surveillance se déroulent au siège social. Toutefois, les réunions peuvent avoir lieu par voie de visio-conférence.

1.2.3 Conventions « réglementées » et « déclarables »

Conventions dites « réglementées »

Des conventions anciennes se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé. Aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Conventions dites « déclarables »

Il s'agit des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et significatives pour l'une des parties soit en raison de leur objet soit en raison de leur implication financière.

S'agissant des conventions antérieures, conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions ont été communiqués par l'intéressé aux dirigeants qui en ont informé le Commissaire aux Comptes.

1.3 Existence et fonctionnement des comités institués par le Conseil de surveillance

Eu égard à la taille de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, le conseil de surveillance n'avait pas jugé utile jusqu'à maintenant de créer des comités spécialisés auxquels il confierait un rôle spécifique.

Depuis l'ordonnance du 8 décembre 2008, l'article L. 823-19 du Code de commerce fait notamment obligation à toutes les personnes dont les titres sont admis à la négociation sur un marché réglementé de constituer un comité d'audit.

A noter que peuvent être exemptées de comité d'audit les personnes et entités disposant d'un organe remplissant les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L. 823-19, sous réserve d'identifier cet organe, qui peut être l'organe chargé de l'administration ou l'organe de surveillance, et de rendre publique sa composition.

Le comité d'audit est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les commissaires aux comptes ;
- de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Le comité d'audit doit en outre émettre une recommandation sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale.

Compte tenu de la taille, de la structure de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et des risques liés à son activité, le Conseil de Surveillance a décidé lors de la réunion du 29 octobre 2010 de remplir lui-même les fonctions du comité d'audit, conformément aux dispositions rappelées ci-avant.

Il est précisé :

- que la présidence du conseil réuni en comité d'audit est assurée par le Président du Conseil de Surveillance, celui-ci n'ayant aucune fonction exécutive au sein de la société ;
- Que le comité d'audit ne comprend pas de membre indépendant et spécifiquement compétent en matière comptable et financière, celui-ci n'étant pas requis par la loi lorsque les compétences du comité d'audit sont attribuées au conseil.

1.4 Parité des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance :

En application de la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011, les SA dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé doivent prendre les décisions nécessaires pour atteindre la proportion d'au minimum 20 % de membres de chaque sexe dans les conseils de surveillance à partir de 2014 et d'au moins 40 % à partir de 2017.

Plus généralement, tout conseil doit dorénavant être « *composé en recherchant une représentation équilibrée des femmes et des hommes* ».

De manière immédiate, dans les sociétés concernées, si la plus prochaine assemblée générale ordinaire est appelée à statuer sur la nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance, alors au moins un représentant de l'autre sexe doit être nommé si celui-ci n'est pas représenté au conseil.

La loi précise que :

- les nouvelles nominations qui n'ont pas pour effet de remédier à l'irrégularité de la composition du conseil seront nulles ;
- cette nullité n'entraînera pas celle des délibérations du conseil auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé.

La société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES est visée cette année par les nouvelles dispositions ci-dessus exposées dans la mesure où la prochaine assemblée générale ordinaire annuelle (2011) est appelée à statuer sur la nomination d'un membre du conseil de surveillance, en remplacement d'un membre démissionnaire. Ainsi, dans le cadre de ces dispositions, il sera proposé aux actionnaires la nomination d'un membre du sexe féminin, à savoir Nathalie Méo née Colonna Walewski.

1.5 Précisions diverses

Le Conseil de Surveillance de la société Tonnellerie François Frères se référait jusqu'à présent au Code de gouvernance proposé par l'AFEP et le MEDEF, et notamment à ses recommandations en matière de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, faute d'un code mieux adapté.

Avec la parution en décembre 2009 du Code MiddleNext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, il existe désormais une alternative mieux adaptée à la taille et à la structure d'actionnariat de la société Tonnellerie François Frères.

Le Conseil de Surveillance du 23 juillet 2010 a donc pris la décision de se référer désormais à ce Code MiddleNext. Le conseil a notamment pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance ». Il en est de même des recommandations, que la société prend pour référence, étant précisé que la nature de la société, le caractère majoritairement familial de son actionnariat, rendent non applicables à ce stade différentes préconisations, qui sont en outre susceptibles de représenter une charge supplémentaire pour une société de taille moyenne et de telles contraintes ne paraissent imposées qu'au résultat de problèmes intervenus dans de grands groupes au capital extrêmement éclaté.

2 Les procédures de contrôle interne mises en place par la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES

2.1 Objectif du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations. Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- respect des règles internes et externes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Ainsi, le système de contrôle interne est, chez FRANCOIS FRERES :

- un dispositif visant à créer et maintenir une organisation permettant de prévenir et maîtriser les risques, notamment économiques, industriels, financiers, et juridiques, auxquels sont exposées la Société et ses filiales en France et à l'étranger,
- un dispositif permettant de garantir que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité, afin que le patrimoine du Groupe soit sauvegardé.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut donner une garantie absolue que de tels risques d'erreurs ou de fraudes aient été totalement éliminés ou maîtrisés.

2.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous et de chacun. Ainsi, chaque collaborateur, lorsqu'il effectue un contrôle d'une tâche qu'il a accompli personnellement ou lorsqu'il vérifie le travail d'un autre membre de l'équipe, participe au bon fonctionnement des dispositifs de contrôle interne de l'entreprise.

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et plus généralement du Groupe FRANCOIS FRERES sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour.

2.3 Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumis l'entreprise

Au sein du Groupe FRANCOIS FRERES, les principaux acteurs du contrôle interne sont :

le Directoire, les Présidents de filiales,
la Direction Financière, notamment en matière de gestion de trésorerie, consolidation, communication financière.

2.3.1 Le Directoire définit les principes généraux en matière de Contrôle Interne et s'assure de leur correcte mise en place au sein du Groupe. A cet égard, le Directoire est en relation permanente avec la Direction Financière et les Managers de filiales. Il est à ce titre précisé que chaque filiale du Groupe est dotée d'un Manager distinct.

Le Directoire organise annuellement une réunion de gestion du Groupe, au cours de laquelle le Directoire, les Managers de filiales, la Direction Financière, et les principaux cadres du Groupe, évoquent la marche des affaires, tentent de détecter les risques afin de les anticiper.

Au niveau des filiales du Groupe, il convient de préciser que les actes dans le périmètre de la gestion courante effectués par le personnel des entités sont contrôlés par les équipes de Direction de chaque entité en place. Les actes hors du cours normal des affaires sont contrôlés régulièrement par l'équipe de Direction de la société mère.

2.3.2 * La Direction Financière du Groupe est également en relation permanente avec les directeurs comptables de chaque filiale, et assure une mission de contrôle interne, notamment en ce qui concerne la Trésorerie (gestion centralisée de la trésorerie des sociétés françaises, suivi des trésoreries des filiales étrangères) et en matière de consolidation (les opérations de consolidation annuelles et semestrielles sont pilotées par la Direction Financière).

Il existe également un système de reporting mensuel financier, portant sur les principaux indicateurs économiques (chiffre d'affaires réalisé par pays, par type de produit, prix moyen de vente, investissements réalisés, fûts produits...).

Ces informations financières sont élaborées par les systèmes comptables propres à chaque société et permettent à la Direction Financière et au Directoire de suivre l'évolution des performances de chacune des sociétés du Groupe afin de les comparer aux budgets fixés au début de l'exercice. Il est à noter sur ce point qu'une fois par an, les filiales communiquent au Groupe leurs prévisions budgétaires.

Il est établi un budget consolidé qui servira de base de comparaison pour les résultats mensuels. Ce budget ne fait généralement pas l'objet d'une réactualisation.

Ces informations financières sont d'ailleurs rapprochées des consolidations semestrielles et annuelles établies par la Direction Financière du Groupe, et ce afin d'analyser les causes de divergences éventuelles.

* Plus particulièrement, concernant la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, Société mère, la Direction Financière assure les missions de contrôle interne suivantes.

La Direction Financière gère le plan de comptes et les référentiels associés, assure des contrôles de cohérence et d'exhaustivité, établit en temps voulu les états financiers individuels et les déclarations fiscales relevant de sa responsabilité. Par sa mission d'élaboration de l'information comptable, la Direction Financière contribue, à l'élaboration de l'information financière.

La tenue de la comptabilité générale de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES est centralisée. Chaque collaborateur comptable a un rôle et des responsabilités clairement définis. Au-delà des enregistrements comptables, ils effectuent un suivi permanent des comptes qui sont sous leur responsabilité. Dans ce cadre, ils procèdent notamment à un rapprochement régulier des soldes et opérations enregistrés avec des informations externes de tous ordres (confirmation directe des tiers ; rapprochement bancaire ; ...).

La Direction Financière effectue une supervision permanente des travaux de son équipe et participe activement à l'élaboration des arrêtés annuels et intermédiaires. A partir de ces éléments et d'informations complémentaires d'autres sources, elle effectue un contrôle de second niveau des travaux de son équipe et des résultats qui ressortent de la comptabilisation des opérations. Elle travaille en liaison directe avec la direction pour lui communiquer notamment toute information comptable de pilotage de l'entreprise ainsi qu'un suivi régulier de trésorerie.

* Gestion et prévention du risque de change : compte tenu de l'exposition de la société au risque de change, une politique de couverture est mise en place, spécialement sur les devises nord-américaines.

Sur ce point, la politique du groupe est de réduire son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change, et non de prendre des positions spéculatives. Le Groupe François utilise uniquement des instruments dérivés à des fins de couverture dont les gains et pertes sont comptabilisées de manière symétrique aux résultats réalisés sur les éléments couverts.

* La Direction Financière assure également la coordination avec les travaux des Commissaires aux comptes et du conseil de surveillance.

2.3.3 Assurances : Le Groupe FRANCOIS FRERES est couvert par plusieurs polices d'assurances concernant les risques suivants :

. Dommages aux biens et pertes d'exploitations (contrat groupe applicable aux sociétés française, espagnole, et une société écossaise) :

- bâtiments, risques locatifs et matériels en valeur à neuf,
- marchandises,
- recours des voisins et tiers,
- garantie automatique des investissements.

. Responsabilité civile (contrat groupe applicable aux sociétés française, espagnole, irlandaise, et une société écossaise)

. Assurance Transport Maritime (contrat groupe applicable à toutes les sociétés du groupe)

. Flotte automobile (contrat groupe applicable aux sociétés françaises)

. Assurance des mandataires sociaux

2.4 Procédures externes de contrôles

2.4.1 Les Commissaires aux Comptes, au travers de leurs différents contrôles, mettent en œuvre les diligences propres à leur profession. Ils sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes, et présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Financière à l'occasion de l'arrêté semestriel et de la clôture annuelle.

Il convient de préciser que la société est dotée de deux Commissaires aux Comptes titulaires et de deux Commissaires aux Comptes suppléants, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les commissaires aux comptes actuels sont les suivants :

Commissaires aux comptes titulaires :

- Cabinet Expertise Comptable et Audit, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2012.
- SARL CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES AUDITEURS ET CONSEILS, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2012.

Commissaires aux comptes suppléants :

- Monsieur Jérôme Burrier, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2012.
- Monsieur Jean-Yves Martin, dont le mandat expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 avril 2012.

Les filiales opérationnelles, françaises et étrangères, nomment des commissaires aux comptes ou des auditeurs dans le cadre des réglementations applicables.

2.4.2 Les certifications de qualité :

Certaines filiales du Groupe bénéficient de la certification norme ISO 9001 (version 2000 - système de management de la qualité). La filiale hongroise bénéficie de la norme ISO 14001 (protection de l'environnement). Ces certifications sont à jour de renouvellement.

Enfin, il convient d'ajouter qu'une de nos tonnellerie française bénéficie d'un label de qualité réservé aux sociétés françaises. Il s'agit du label « CTBA » (centre technique du bois et de l'ameublement). Ce certificat de qualité est délivré pour la fabrication de fûts de tradition française sur la base des critères suivants :

- caractéristiques dimensionnelles,
- caractéristiques qualitatives,
- maîtrise des constituants.

3 Participation à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle (AGOA)

- La justification du droit de participer à l'AGOA résulte de l'enregistrement comptable des titres au troisième jour ouvré précédant l'assemblée (C. com., art. R. 225-85).

Ainsi, seuls pourront participer à l'AGOA les actionnaires dont les actions font l'objet, le troisième jour ouvré à zéro heure (heure de Paris) précédant l'AGOA, d'un enregistrement comptable à leur nom, ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour leur compte :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

La notion d'enregistrement comptable est définie à l'article 570-3 du RG AMF (« l'enregistrement comptable de la négociation aux comptes de l'acheteur et du vendeur est effectué dès que leur teneur de compte conservateur a connaissance de l'exécution de l'ordre ; cet enregistrement comptable vaudra inscription en compte et emportera transfert de propriété, à la date mentionnée à l'article 570-2 »).

Le vote exprimé, comme le pouvoir consenti, par l'actionnaire qui cède ses titres avant le troisième jour précédant l'AGOA sera invalidé, et seul le vote exprimé par le cessionnaire sera pris en compte. L'intermédiaire habilité teneur de compte doit alors informer la société ou son prestataire teneur de compte.

Lorsque les titres sont cédés dans les trois jours précédant l'AGOA, le changement d'actionnaire n'a pas à être pris en compte par l'intermédiaire habilité ou par la société et reste sans effet sur la liste des actionnaires participants.

- L'ordonnance du 23 juin 2010 a refondu les dispositions applicables à la représentation des actionnaires en assemblée générale, notamment en élargissant le nombre de bénéficiaires auxquelles une procuration peut être donnée par l'actionnaire. Comme par le passé, celui-ci peut donner mandat à un autre actionnaire ou à son conjoint, et lors de toute assemblée tenue à compter du 1^{er} janvier 2011, il peut se faire représenter par :

- le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ;
- toute autre personne physique comme toute personne morale de son choix.

Le mandat, comme sa révocation, sont écrits et la société doit en permettre la notification par voie électronique. Le mandataire (sauf lorsqu'il s'agit du conjoint ou du partenaire d'un pacte civil de solidarité) doit informer l'actionnaire représenté de tout fait permettant à ce dernier de mesurer le risque que le mandataire poursuive un intérêt autre que le sien. Cette information porte notamment sur le fait que le mandataire ou, le cas échéant, la personne pour le compte de laquelle il agit :

- contrôle, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, la société ;
- est membre de l'organe de gestion, d'administration ou de surveillance de cette société, ou d'une personne qui la contrôle ;
- est employé par la société ou par une personne qui la contrôle ;

- est contrôlé ou exerce une fonction visée aux deux points précédents dans une personne ou une entité contrôlée par une personne qui contrôle la société (i.e. dans des sociétés « soeurs » sous contrôle commun) ;
- a un lien familial avec une personne physique placée dans l'une des situations énumérées ci-dessus.

Cette information doit intervenir sans délai lorsque survient l'un des faits ci-dessus, quand bien même le mandat comporterait des instructions de vote. À défaut par l'actionnaire de confirmer expressément le mandat, celui-ci est caduc et le mandataire doit notifier cette caducité sans délai à la société (*C. com., art. L. 225-106-1*).

4 Principes de détermination des rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Dans le cadre du montant global annuel déterminé par l'assemblée générale annuelle, le conseil de surveillance a décidé d'approuver le principe de répartition des jetons de présence de façon égalitaire, sauf en cas d'absences répétées de membres du conseil aux séances.

Le conseil de surveillance approuve également annuellement la rémunération allouée le cas échéant au président du conseil.

S'agissant de la rémunération allouée au président du directoire, celle-ci est fixée par le conseil de surveillance et est composée d'un montant fixe et d'un avantage en nature consistant en un véhicule.

Il est précisé que s'agissant des autres mandataires sociaux :

- ceux-ci ne perçoivent pas de rémunérations à caractère variable ou exceptionnel,
- qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements post-mandats pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités, ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions,
- qu'il n'existe pas de plans en cours relatifs à l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou d'actions gratuites, au profit des dirigeants.

En tout état de cause, la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES devra soumettre à la procédure « renforcée » des conventions réglementées et aux autres conditions prévues par l'article L. 225-42-1 du Code de commerce les engagements nouveaux éventuels (ou la modification d'engagements antérieurs) pris au bénéfice des mandataires sociaux qui correspondent à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci. La soumission à l'approbation de l'assemblée générale devra faire l'objet d'une résolution spécifique pour chaque bénéficiaire.

5 Mentions relatives aux informations prévues par l'article L.225-100-3 du code de commerce

Rien de particulier à signaler sur ce point.

6 Conclusion

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein de la SA TONNELLERIE FRANCOIS FRERES, le Directoire et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées.

Le Président du Conseil de Surveillance

TONNELLERIE FRANCOIS FRERES

Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance

Exercice clos le 30 avril 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société TONNELLERIE FRANCOIS FRERES et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L.225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 avril 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225 68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises par l'article L.225-68 du Code de commerce.

Fait à Dijon, le 22 juillet 2011
Les Commissaires aux Comptes

CLEON MARTIN BROICHOT ET ASSOCIES EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

Représentée par Pierre CLEON

Représentée par Eric GABORIAUD

DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Liste des informations publiées ou rendues publiques durant les douze derniers mois (1).
(Articles L.451-1-1 du Code Monétaire et Financier et 222-7 du règlement général de l'AMF)

(1) Période du 1er septembre 2010 au 31 août 2011.

I. BALO – Journal des annonces légales (<http://www.journal-officiel.gouv.fr>)

- **22 août 2011 :**
Comptes annuels 2010/2011
- **3 décembre 2010 :**
Approbation par l'Assemblée Générale Mixte des comptes annuels 2009/2010.
Attestation des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés 2009/2010.
- **6 octobre 2010 :**
Avis de convocation Assemblée Générale Mixte du 29 octobre 2010
- **10 septembre 2010 :**
Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 29 octobre 2010 sur les comptes annuels 2009/2010

II. AMF – Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org>)

- **30 août 2011 :**
Rapport Financier annuel 2010/2011
- **11 juillet 2011 :**
Communiqué sur résultats annuels 2010/2011
- **4 juillet 2011 :**
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **14 juin 2011 :**
Communiqué sur chiffre d'affaires annuel 2010/2011
- **10 mars 2011 :**
Communiqué sur chiffre d'affaires 3^o trimestre 2010/2011

- **3 janvier 2011 :**
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **22 décembre 2010 :**
Rapport Financier semestriel 2010/2011
- **14 décembre 2010 :**
Communiqué sur résultats semestriels 2010/2011
- **05 novembre 2010 :**
Communiqué mise à disposition Compte Rendu Assemblée Générale 29/10/2010
- **4 octobre 2010 :**
Descriptif programme rachat d'actions.
- **1^{er} octobre 2010 :**
Nombre d'actions et de droits de vote
- **10 septembre 2010 :**
Communiqué de mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale du 29 octobre 2010
- **9 septembre 2010 :**
Information financière 1^o trimestre 2010/2011

III. WIRE - LES ECHOS (<http://www.lesechos.fr>)

- **30 août 2011 :**
Rapport Financier annuel 2010/2011
- **11 juillet 2011 :**
Communiqué sur résultats annuels 2010/2011
- **4 juillet 2011 :**
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **14 juin 2011:**
Communiqué sur chiffre d'affaires annuel 2010/2011
- **10 mars 2011 :**
Communiqué sur chiffre d'affaires 3^o trimestre 2010/2011
- **3 janvier 2011 :**
Bilan semestriel du contrat de liquidité

- **22 décembre 2010 :**
Rapport Financier semestriel 2010/2011
- **14 décembre 2010 :**
Communiqué sur résultats semestriels 2010/2011
- **5 novembre 2010 :**
Compte Rendu Assemblée Générale 29/10/2010
- **4 octobre 2010 :**
Descriptif programme rachat d'actions
- **1^{er} octobre 2010 :**
Nombre d'actions et de droits de vote
- **10 septembre 2010 :**
Communiqué de mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale du 29 octobre 2010
- **9 septembre 2010 :**
Information financière 1^o trimestre 2010/2011

IV. SITE INTERNET (<http://www.francoisfreres.com>)

- **30 août 2011 :**
Rapport Financier annuel 2010/2011
- **11 juillet 2011 :**
Communiqué sur résultats annuels 2010/2011
- **4 juillet 2011 :**
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **14 juin 2011 :**
Communiqué sur chiffre d'affaires annuel 2010/2011
- **10 mars 2011 :**
Communiqué sur chiffre d'affaires 3^o trimestre 2010/2011
- **3 janvier 2011 :**
Bilan semestriel du contrat de liquidité
- **22 décembre 2010 :**
Rapport Financier semestriel 2010/2011

- **14 décembre 2010 :**
Communiqué sur résultats semestriels 2010/2011
- **5 novembre 2010 :**
PV AG du 29/10/2010
- **5 novembre 2010 :**
Résultats scrutin AGM du 29/10/2010
- **5 novembre 2010 :**
Compte Rendu Assemblée Générale 29/10/2010
- **3 novembre 2010 :**
Réunion d'information analystes 6 juillet 2010
- **2 novembre 2010 :**
Rapport Annuel 2009/2010
- **6 octobre 2010 :**
Avis de convocation Assemblée Générale Mixte du 29 octobre 2010
- **1^{er} octobre 2010 :**
Nombre d'actions et de droits de vote
- **4 octobre 2010 :**
Descriptif programme rachat d'actions
- **10 septembre 2010 :**
Communiqué de mise à disposition des documents relatifs à l'Assemblée Générale du 29 octobre 2010
- **10 septembre 2010 :**
Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 29 octobre 2010 sur les comptes annuels 2009/2010, Modalités de participation à l'AG, Texte des résolutions, Ordre du jour
- **9 septembre 2010 :**
Information financière 1^o trimestre 2010/2011

V. **GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE BEAUNE**
(<http://www.infogreffe.com>)

- **24 novembre 2010 :**
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes au 30/04/2010, Rapport de gestion, Résolution d'affectation AGO du 29/10/10 (dépôt n° 2010-B-7878 du 24 novembre 2010)

- **24 novembre 2010 :**
Comptes consolidés au 30 avril 2010, Rapport Commissaires aux comptes, (dépôt n° 2010-B-7879 du 24 novembre 2010)

VI. PUBLICATIONS EFFECTUEES DANS DES JOURNAUX

- **11 juillet 2011 :**
BOURSORAMA : Communiqué sur résultats annuels 2010/2011
- **16 juillet 2011 :**
INVESTIR : Communiqué sur résultats annuels 2010/2011
- **11 juillet 2011 :**
LE FIGARO : Communiqué sur résultats annuels 2010/2011
- **11 juillet 2011 :**
LA TRIBUNE : Communiqué sur résultats annuels 2010/2011
- **11 juillet 2011 :**
LES ECHOS : Communiqué sur résultats annuels 2010/2011
- **18 juin 2011 :**
INVESTIR – Communiqué sur chiffre d'affaires 2010/2011
- **15 juin 2011 :**
LES ECHOS – Communiqué sur chiffre d'affaires 2010/2011
- **11 mars 2011 :**
LES ECHOS - Communiqué sur chiffre d'affaires 9 mois 2010/2011
- **15 décembre 2010 :**
LES ECHOS - Communiqué sur résultats semestriels 2010/2011
- **18 décembre 2010 :**
INVESTIR - Communiqué sur résultats semestriels 2010/2011
- **15 novembre 2010 :**
JOURNAL DU PALAIS : Publication des droits de vote et nombre d'actions
- **6 octobre 2010 :**
LE BIEN PUBLIC – Convocation à L'Assemblée Générale du 29 octobre 2010
- **10 septembre 2010 :**
LA TRIBUNE – Avis de convocation à l'Assemblée Générale du 29 octobre 2010

- **10 septembre 2010 :**
LES ECHOS : Information financière 1° trimestre 2010/2011

VI. BODACC

- **20 décembre 2010 :**
Avis de dépôt des comptes annuels 2009/2010 (annonce n° 4258 BODACC C n° 20100091)
- **20 décembre 2010 :**
Avis de dépôt des comptes annuels 2009/2010 (annonce n° 4257 BODACC C n° 20100091)